

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 29 MARS 2011

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal du 08 février 2011.....	6
II - AFFAIRES FINANCIERES	6
II.1 – Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2010.....	6
II.2 – Trésorerie municipale – Compte de gestion du trésorier 2010	14
II.3 – Affectation des résultats 2010.....	14
II.4 – Débat d'Orientation Budgétaire sur l'exercice 2011	14
III – AFFAIRES SOCIALES.....	15
III.1 – Financement par la CAF de l'extension du poste Coordination Enfance Jeunesse (CEJ)	15
III.2 – Financement par la CAF de l'extension du poste de responsable RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)	15
V – JEUNESSE ET SPORTS	16
V.1 – Subventions de fonctionnement 2011 aux associations sportives	16
V.2 – Subventions exceptionnelles 2011 aux associations sportives	21
VIII – AFFAIRES SCOLAIRES.....	22
VIII.1 – Tarifs restauration scolaire des enfants sinois scolarisés à Douai	22
VIII.2 – Tarifs restauration scolaire des enfants douaisiens scolarisés à Sin-le-Noble	23
VIII.3 – Restauration scolaire – Avenant n°1 à la convention de fourniture de repas pour la ville de Cuincy.....	24
VIII.4 – Restauration scolaire – Convention avec la ville de Dechy	25
IX – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE	26
IX.1 – F.P.H Fonds de Participation aux Habitants subvention 2011	26
IX.2 – Subvention 2011 aux associations non sportives	26
X – CULTURE FETES ET COMMUNICATION	27
X.1 – 27ème Printemps Culturel de Sin-le-Noble - contrat	27
XI – PERSONNEL	28
X.1 – Ecole de musique Claudine Collart – rémunération des accompagnateurs de musique.....	28
XI.2 – Augmentation de la durée du temps de travail d'un adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet.....	28
XI.3 – Création d'un poste d'adjoint technique de 2eme classe à temps non complet	28
XII – DIVERS	29
XII.1 – Projet de Rénovation Urbaine : signature des chartes « relogement et insertion » de la convention du GUP (Gestion Urbaine de Proximité)	29
XII.2 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011 – Actions 2011 de la ville – demandes de subventions	32
XII.3 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale actions 2011 du secteur associatif – subventions exceptionnelles	33
XII.4 – Opération Quartiers d'Été – subventions exceptionnelles	33
XII.5 – Exonération pour une redevance d'occupation du domaine public	34
XII.6 – Revalorisation des tarifs municipaux à partir du 1er mai 2011 pour les tarifs non scolaires et du 1er septembre 2011 pour les tarifs scolaires	35
XII.7 – Création d'une chambre funéraire.....	35

POINTAGE VILLE DE SIN-LE-NOBLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 MARS 2011 à 18 HEURES 30
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel		Pouvoir à Robert MASCLET		
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima		Pouvoir à Anna Maria MILETTO		
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X			
JOUVENEZ Frédéric	X			
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Frédéric JOUVENEZ		
DUMONT Andrée		Pouvoir à Benjamin DUPONT		
KRZYKALA Guillaume	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Christian ENTEM		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert	X			
HOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
BEHAGUE Jean-Marie	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			
LALART Stéphanie	X	Pouvoir à Corinne JUPIN à compter du point IX-I		
JUPIN Corinne	X			
WIDIEZ Daniel		Pouvoir à Jean-Michel CHOTIN		
MASCLET Johanne	X	Pouvoir à JFVAN NIEUWENHUYSE à compter du point III-II		

M. LE MAIRE : Chers collègues du Conseil Municipal, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance du Conseil Municipal ordinaire du mardi 29 mars est ouverte. Laurène Watrelot-Huret étant présente, je lui propose de procéder à l'appel.

Mme WATRELOT-HURET : Merci, Monsieur le Maire.
Bonsoir à tous... (Appel)

M. LE MAIRE : Merci Laurène.

Quelques informations avant d'aborder l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

D'abord remercier particulièrement la présence de Vincent Campisano, adjoint aux sports en grève de la faim depuis le 13 mars, comme treize de ses camarades licenciés abusivement il y a trois-quatre ans par leur employeur, un assureur international bien connu, GENERALI.

Vincent nous fera part d'une motion que nous soumettrons au vote du Conseil Municipal en fin d'ordre du jour.

Cécile, une bonne nouvelle, sur la non-fermeture de classes à Sin-le-Noble. Effectivement, ce qui n'est pas le cas pour d'autres communes du douaisis dont la liste est assez impressionnante.

Mme DEMARECAUX : Nous pouvons nous féliciter des efforts menés par la municipalité, conjugués à ceux du collectif « Parents de Sin-le-Noble en colère ».

Nous avons été entendus, mais nous ne devons pas oublier que nos communes voisines n'ont malheureusement pas été logées à la même enseigne.

Je ne peux citer que Waziers, Dechy, Lécluse, Douai et tant d'autres, auront malheureusement, l'année prochaine, à compter une classe en moins dans leur commune.

Cela nous laisse un petit peu sur un sentiment que l'Éducation emploie souvent « déshabiller Paul pour habiller Jacques », dont on ne peut être satisfait. Mais ce n'est qu'une demi-victoire, puisque malheureusement de nombreuses communes doivent déplorer, l'année prochaine, la fermeture d'une, voire plusieurs classes.

M. LE MAIRE : Merci Cécile.

Voilà, pas de fermeture de classe sur Sin-le-Noble et il me semble que c'était deux postes qui étaient menacés.

Une autre bonne nouvelle, qui concerne l'emploi et l'activité économique.

Vous avez vu à travers la presse, la Voix du Nord aujourd'hui, avec un gros point d'interrogation, l'avenir du site INGERSOLL RAND, dont la production pouvait continuer.

Je confirme aujourd'hui l'abandon du projet de fermeture du site INGERSOLL RAND par la direction centrale et le maintien des 70 salariés à partir d'aujourd'hui.

Il y a un retrait complet de la procédure de fermeture.

C'est une annonce dont, évidemment, nous ne pouvons être que satisfaits dans le contexte économique du douaisis, et national d'ailleurs.

Nous pouvons imaginer, « enfin imaginer j'allais dire », tous les arguments sont là pour démontrer que le site était viable et il l'a été démontré.

Le revirement de la direction américaine à maintenir le site de production sur Sin-le-Noble ; je pense que la mobilisation des salariés y a fait pour beaucoup, le soutien des élus locaux y a certainement contribué, à ce que cette solution soit favorable pour l'avenir d'INGERSOLL RAND.

En tous les cas, le site restera et continuera à produire le type d'équipements tel qu'il a toujours été réalisé sur le site.

C'est franchement une très bonne nouvelle pour Sin-le-Noble et pour le douaisis !

Une troisième information qui concerne l'Agence Régionale de Santé.

Nous avons été mis en demeure, par cette Agence, pour diffusion de musiques amplifiées sur les salles de La Nichée. Nous avons l'obligation, aujourd'hui, de fournir une étude d'impact des nuisances sonores sur le secteur du restaurant scolaire.

Un nouveau limiteur de son a été installé dans la salle primaire de La Nichée, il y a peu d'ailleurs, qui est en service depuis environ un mois.

Daniel, est-ce que tu peux nous donner quelques éléments complémentaires vis-à-vis de cette installation et des contraintes qui nous poussent à fortement réduire les nuisances de ce secteur ?

M. CORDONNIER : Merci, bonjour à tout le monde.

Le restaurant primaire de La Nichée a été équipé de ce régulateur de son, il est réglé à 95 dB et à 105 en sortie de baffles.

Actuellement, nous avons demandé plusieurs devis, puisque l'ARS nous a demandé des explications, car il y avait des plaintes de riverains.

Nous avons demandé des devis à trois entreprises différentes pour venir mesurer le son. Maintenant, nous avons les devis, nous allons engager la procédure de façon à ce qu'il y ait des mesures, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et même chez les riverains, de façon à ce que nous soyons vraiment au carré au niveau du son.

Il est certain que ce sera toujours un peu plus difficile l'été, car beaucoup de personnes ouvrent les fenêtres, ce qui fait que le son se propage quand même à l'extérieur.

Mais enfin, de toute façon, il y a une chose certaine, c'est qu'au niveau du son il y a une lampe qui s'allume à un certain moment, au bout de trente secondes elle clignote et, au bout de trente secondes cela se coupe. Si nous récidivons, ça refait la même chose. Nous pouvons réalimenter tout de suite. Par contre, la troisième fois il faut appeler les services d'astreinte. Alors, il y a un affichage qui a été mis à l'intérieur de la salle de façon à ce que tout le monde soit au courant. Nous distribuons une feuille, également, avec toutes les directives et là, s'il faut appeler l'astreinte, il y a une facturation de 75 € pour venir remettre le système en marche. Cela va être fait très rapidement, mais ça fonctionne déjà actuellement.

Et l'ancien système va être remonté dans la salle maternelle, car là, c'est quand même plus encadré, il y a moins de divulgation de son à l'extérieur, donc c'est moins gênant.

M. LE MAIRE : Nous venons de nous mettre en conformité par rapport au Code de l'Environnement.

Oui, Madame Jupin ?

Mme JUPIN : Nous avons fait les frais de votre nouvelle installation, avec l'Association des Hauts de Sin. Nous avons fait un repas. La lumière s'amusa à clignoter même quand il n'y avait pas de musique et nous avons été coupés, effectivement.

M. CORDONNIER : Il y a des essais à faire, nous avons réduit à 85, c'était quand même beaucoup plus sensible.

Le micro était à une distance avec le plafond qui donnait des sons, quand même, plus rapprochés, donc cela s'est coupé. C'est peut-être à cause de cela, mais là, malgré tout, il y avait quelque chose qui n'était pas normal. Ça n'aurait pas dû être déclenché, même avec la voix.

Mme JUPIN : Car en plus, quand ça a déclenché, la sono s'était arrêtée et après que la sono soit arrêtée, la lumière continuait à s'allumer continuellement, donc nous nous sommes dit « là, il y a un petit souci » et puis après nous avons été coupés environ 15-20 minutes avant que cela ne se remette.

M. CORDONNIER : L'appareil a dû avoir une petite défaillance, mais normalement cela ne devrait plus se reproduire.

M. LE MAIRE : Oui, Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Ca fonctionne aussi avec les enfants des écoles ?

M. CORDONNIER : Non, non, nous ne le mettons pas là, quand même. C'est pour les soirées.

M. LE MAIRE : Bien, merci Daniel.

Un autre point, le rapport annuel du prix et de la qualité du service assainissement de 2009 est disponible aux services techniques ou au secrétariat général, ici à l'étage.

C'est le rapport annuel 2009 et cela concerne le réseau d'assainissement, qui est assuré par la CAD qui en a la compétence.

Si vous voulez vous documenter sur ce rapport, il est à votre disposition.

A titre d'exemple, il y a trois unités techniques : Arleux, Douai, Sin-le-Noble.

690 kilomètres de collecteurs, 145 kilomètres de fossés, et le prix du service d'assainissement varie de 1,60 € à 1,70 € le m³ HT, pour une consommation moyenne de 120 m³/an/ménage. Il est à votre disposition.

Et un dernier point d'information ; il y a un projet de délibération qui se trouve sur table et qui concerne une subvention exceptionnelle au Secours Populaire en faveur des sinistrés du Japon. Ce projet se trouvera au paragraphe 12.8 en point divers et la motion que vous avez également sur table.

Et nous aurons l'occasion d'évoquer deux questions orales.

Nous allons reprendre l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Adoption du procès-verbal du 08 février 2011.

Tout d'abord, le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 08 février 2011, y a-t-il des remarques ? Aucune.

Je vous propose de l'adopter.

Pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

II - AFFAIRES FINANCIERES

II.1 – Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2010

M. LE MAIRE : Simplement, mais nous le verrons au cours des points suivants, que le Budget Primitif est reporté au 27 avril, que nous devons procéder à nouveau sur le principe au Débat d'Orientation Budgétaire, puisque nous sommes en dehors des délais légaux de deux mois qui précèdent le Budget Primitif. Voilà, tout simplement.

Philippe ?

Premier point, sur le compte administratif ?

M. REANT : Comptabilité communale, compte administratif du Maire de l'exercice 2010.

L'exercice 2010 se solde par un résultat global excédentaire de 1 814 837,32 €, contre 649 404,77 € en fin 2009.

Il se décompose comme suit (je vais vous abréger un peu) : en total général il y a 22 671 244,76 € en dépenses et 24 486 082,02 € en recettes, pour un résultat positif de 1 814 837,32 €.

Nous constatons une dégradation de l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles), malgré une maîtrise de dépenses de fonctionnement. En effet, même si les dépenses totales de fonctionnement baissent, les dépenses réelles ont augmenté de 3,33 % (en valeur + 505 178 €), tandis que les recettes réelles de fonctionnement baissent de 3,78 € (en valeur - 655 560 €).

L'analyse des différents postes de fonctionnement et leur comparaison : les dépenses de fonctionnement totales se sont élevées à 16 096 494,77 € en 2010 contre 16 400 542,54 € en 2009, soit une baisse de 1,85 %. Cette baisse trouve sa justification par des dépenses d'ordre exceptionnellement élevées en 2009, en raison de la plus value réalisée sur la cession des terrains vendus à la CAD (environ 800 000 €).

Toutefois les dépenses réelles augmentent de 3,33 %. Elles s'expliquent par une hausse des charges à caractère général de 3,5 % et des charges de personnel de 3 %, et par des frais financiers liés à la renégociation de la dette toxique.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 17 027 800,86 € contre 13 978 193,38 € en 2009, soit une baisse de 2,13 %, notamment due au produit exceptionnel perçu en 2009 provenant de la vente de terrains à la CAD, à la baisse de 70 % de la Dotation de Solidarité Communautaire (- 218 600 €). Ce qui ne compense pas les autres postes de recettes pourtant à la hausse.

Vous trouverez ci-dessous le tableau comparatif des différents chapitres, je vous en lis le résumé.

En recettes de fonctionnement :

- Prévu 2010 : 17 247 662,77 €.
- Réalisé 2010 : 17 027 800,86 €.
- Réalisé 2009 : 13 978 193,38 €.

En charges de fonctionnement :

- Prévu 2010 : 17 247 662,77 €.
- Réalisé 2010 : 16 096 494,77 €.
- Réalisé 2009 : 16 400 542,54 €.

Ci-après, c'est intéressant de voir la courbe tendancielle de l'évolution des charges (en rouge) et les produits réels (en bleu), à la fin 2010, qui constatent un frein net de l'évolution des dépenses, mais un écrasement des recettes dû aux écritures liées à la cession des terrains de la CAD.

Les écarts manquants en recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 3,78 % par rapport à 2009, malgré l'augmentation de certains postes.

Le poste 13, atténuation des charges, est en hausse de 48 895 €. Il comprend les remboursements des indemnités de la Sécurité Sociale et des accidents du travail.

Le poste 70, produits des services, augmente de 142 963 €. La hausse est due pour partie aux redevances et aux droits à caractère social (centre aéré, crèche) et à la restauration (fourniture de repas aux élèves de Cuincy pour 76 800 €, restauration scolaire de La Nichée + 33 000 €). Cependant, les recettes à caractère culturel sont en diminution de 10 000 €.

Le poste 73, impôts et taxes, est en diminution de 1,22 %.

Les recettes fiscales directes ont progressé de 128 826 €, du simple fait de la revalorisation automatique des bases fiscales, puisque la fiscalité n'a pas été augmentée en 2010.

Toutefois, cette hausse est neutralisée par la baisse de 70 % de la Dotation de Solidarité Communautaire, soit -218 600 €, conformément à la convention entre la commune et la CAD, où la commune prend à sa charge une partie du déficit du projet de création du Quartier du Raquet, à hauteur de 153 K€.

Le poste 74, dotations et participations, connaît une hausse de 1,90 %, du fait :

- De la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine qui passe de 1,768 M€ à 1,964 M€.
- Des participations de l'Etat pour les emplois d'insertion, le restaurant scolaire de La Nichée et les premiers acomptes sur les différentes missions relatives au Projet de Rénovation Urbaine (communication, études, diagnostics, chef de projet, concertation comités de quartiers et volet social).

La Dotation Générale de Fonctionnement versée par l'Etat diminue de 35 700 €, car elle prend en compte la baisse de la population communale.

Le poste 75, revenu des immeubles et des fermages, stagne, puisqu'aucun changement n'est intervenu en 2010 concernant la gestion du patrimoine communal.

Le poste 77, produits exceptionnels, connaît la plus forte diminution, soit - 921 600 € par rapport à 2009. Ce compte avait enregistré le produit de la cession des terrains à la CAD, ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour l'entretien et la gestion du Vivier. Il s'agissait de recettes exceptionnelles que, bien sûr, nous ne retrouvons pas en 2010.

Les écarts marquants en dépenses de fonctionnement :

Le poste des dépenses réelles de fonctionnement a progressé de 3,33 %. Il se caractérise par une hausse du chapitre 011, charges à caractère général, de 3,5 %. Ce poste avait sensiblement baissé entre 2008 et 2009.

Même si l'effort consenti est maintenu, certaines hausses sont inévitables, comme celles des carburants, par exemple. Les principales hausses se situent au niveau des fournitures d'entretien, de petits équipements, d'alimentation (ingrédients pour les repas à destination de la ville de Cuincy), ainsi que l'entretien du matériel.

Les charges de personnel ont évolué de 2 % compte tenu de l'évolution normale liée au Glissement Vieillesse Technicité et des postes liés aux chantiers d'insertion et aux chantiers-écoles ANRU. On peut dire que l'évolution de ce poste a été bien maîtrisée. Sa part représente encore toutefois 64,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, baisse de 1 % par rapport à 2009. La hausse de 74 000 € de subvention au CCAS est compensée par le solde en 2009 de la dernière participation versée à la CAD pour le traitement des eaux fluviales au titre de l'année 2005.

Le chapitre 66, charges financières, concerne les intérêts de la dette contractée et de la ligne de trésorerie. Le choix de recourir à une ligne de trésorerie mobilisée sur une courte période permet d'économiser des intérêts par rapport à un emprunt sur le long terme. Elle a généré des intérêts pour un montant de 17 757 €.

Deux emprunts toxiques aux taux d'intérêt très évolutifs ont été renégociés en taux fixe moyennant une pénalité qui a elle-même été recapitalisée. Cependant, grâce à cette action, la commune a pu sécuriser sa dette.

Chapitre 67, charges exceptionnelles, il concerne principalement le remboursement des subventions perçues deux fois : 21 654 €, l'octroi de subventions exceptionnelles pour 24 144 € et le remboursement d'une indemnité d'assurance.

Ci-après vous trouvez une répartition des dépenses de fonctionnement par fonction.

En investissement, je prends le résultat :

- Prévu 2010 : 9 525 017,56 €.
- Réalisé 2010 : 6 159 616,00 €.
- Report sur 2011 : 162 767,00 €.

Pour les dépenses d'investissement :

- Prévu 2010 : 9 525 017,56 €.
- Réalisé 2010 : 5 686 883,99 €.
- Report sur 2011 : 887 866 €.

Analyse des différents postes d'investissement.

Les principales recettes d'investissement concernent :

- Le FCTVA : Récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente, soit 323 472 €.
- La taxe locale d'équipement payée pour moitié 18 mois après la délivrance du permis de construire et le solde trois ans après, soit 65 992 €.
- Les subventions obtenues sur les différents projets d'investissement (PRU, fonds de concours...), pour un total de 409 537 €.
- Pour ordre, les écritures liées aux amortissements des immobilisations.
- Les recettes d'emprunt : la commune a contracté un emprunt d'un montant moins important que celui voté : 2 291 484 € au lieu de 3 444 586 €, pour financer une partie de ses investissements de l'année, la convention avec l'ANRU n'ayant été signée qu'en juillet 2010. Un jeu d'écritures sur ce chapitre est lié à la renégociation des emprunts à risques.

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette : 1 487 132 €, ainsi que les remboursements des deux emprunts renégociés pour 1 746 603 €.
- Les études, achats de matériels et travaux dont les principaux sont :
 - o Les études liées à la réalisation des documents d'urbanisme dans le cadre de la révision du PLU.
 - o L'acquisition de matériels roulants tels que la balayeuse, motoculteur, camion pour les espaces verts.
 - o L'acquisition de divers matériels pour les services et les écoles.

- La poursuite des paiements pour les travaux de réaménagement des voiries de la cité du Bivouac, rue de Douai, rue de l'Abbaye, ainsi qu'une ancienne dette sur la cité du Niveau.
- La poursuite des travaux de mise aux normes de la salle Martel.
- Le deuxième tiers du protocole sur le plan de sauvegarde à NOREVIE.
- Des travaux de rénovation dans différentes écoles : Matisse, Jean Jaurès, Cézanne, Langevin, Salengro, Lanoy, Sucrerie et dans divers bâtiments communaux : école de musique, cyber centre et espace Brassens.
- La réalisation de nouveaux jardins familiaux sur le Raquet.
- La démolition du groupe scolaire Corot.
- La construction de la maison de quartier Nelson Mandela.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 106 217 € en 2010 et 887 866 € sont reportés sur l'exercice 2011.

Au final, l'exercice 2010 présente un excédent global cumulé à 1 814 837,32 €, contre un excédent cumulé de 649 404,77 € à fin 2009.

Les chiffres du compte administratif présentés par le Maire sont en conformité avec ceux du compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Il vous est donc proposé les décisions suivantes :

- Adopter le compte administratif 2010.
- Adopter le compte de gestion du trésorier qui est conforme au compte administratif.
- Décider de l'affectation des résultats de gestion de la manière suivante, compte tenu, d'une part, que l'excédent de fonctionnements à fin 2010 est de 1 580 710,86 € et que, d'autre part, la section d'investissement ne présente pas le besoin de financement à la clôture de l'exercice.
 - L'excédent d'investissement sera repris à hauteur de 234 126,26 € en report à nouveau.
 - L'excédent de fonctionnement sera affecté en totalité, soit 1 580 710,86 € à la section de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

M. LE MAIRE : Y-a t'il des questions, des remarques, des déclarations ?

Vous pouvez les faire de suite, oui, et je sortirai après.

Mme LALART : Ce n'est pas moi qui vous mets à la porte.

Le compte administratif que vous nous présentez est le troisième de votre mandat, nous sommes à mi-parcours.

Les dépenses de fonctionnement :

En 2010, les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à la somme de 15 695 000 €, c'est-à-dire 505 000 € de plus qu'en 2009.

En tenant compte des atténuations de charges, les charges à caractère général qui avaient fortement augmenté à votre arrivée sont retombées en 2009 et 2010, au niveau de 2007, autour de 3 500 000 €.

Toutefois, le coût des fournitures, en dehors de l'énergie, des fluides et de l'alimentation, progresse de 26 % par rapport à 2009. Les charges de personnel, de tout le personnel en intégrant le personnel du CCAS, atteignent 10 680 000 € et représentent 67 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est 1 080 000 € de plus qu'en 2007, la maîtrise de la progression normale de ce poste va-t-elle suffire ?

En ce qui concerne les charges financières (moins de 5 % des dépenses réelles de fonctionnement), le tableau de l'évolution des annuités d'emprunts, ces dix dernières années, démontre que le montant des intérêts payés annuellement, depuis 2002, n'a jamais atteint celui que nous avons dû assumer à notre arrivée en 2001. La charge financière exceptionnelle de 273 9000 €, qui correspond à la renégociation des emprunts structurés, est compensée par une recette d'ordre budgétaire, pour son intégration dans l'emprunt de remplacement à taux fixe et n'impacte pas pour le résultat de

fonctionnement. Mais une autre charge financière, de 45 000 €, reste sans explication de votre part.

Les recettes de fonctionnement :

Parmi les recettes de fonctionnement, vous soulignez une augmentation des recettes à caractère social, dont le montant atteint 240 000 € en 2010, mais c'était déjà 268 000 € en 2007. Pour les services à caractère culturel, en analysant l'évolution depuis 2007, nous constatons que le montant des recettes en 2010, 34 141 €, est voisin de la moyenne annuelle, 33 700 €. Vous annoncez une diminution de 10 000 €, n'y a-t-il pas eu des reports de recettes 2008 qui ont gonflé celles de 2009 ?

La Dotation de Solidarité Communautaire, qui s'élevait en 2008 à la somme de 403 419 €, est remplacée par les fonds de concours à hauteur de 164 014 € et amputée de 153 000 € pour la participation de Sin-le-Noble au projet du Raquet. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons « la compensation entre les recettes et les dépenses est normalement interdite. »

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, réformée par le gouvernement que vous critiquez, a augmenté de 45 % depuis 2007 (615 490 € en plus) et de 11 % par rapport à 2009.

Dans votre notice explicative, vous présentez le tableau « effet ciseaux » que vous commentez en constatant (est-ce qu'il vous est possible de me le remettre, Monsieur Havez, « l'effet ciseaux », s'il vous plaît) un frein net de l'évolution des dépenses (courbe rouge) et un écrasement des recettes (courbe bleue).

S'il est vrai qu'en 2009 les recettes exceptionnelles ont augmenté de façon significative du fait de la vente de terrains à la CAD, la courbe bleue des recettes nous semble prendre la même direction en inclinaison qu'entre le début 2007 et la fin de 2008, le terme « écrasement » nous paraît un peu excessif.

Quant à la courbe rouge des dépenses, elle grimpe inexorablement comme les charges de personnel, sans montrer un coup de frein net.

Vous présentez également un tableau des dépenses de fonctionnement réparties par fonction. Faut-il s'interroger sur la correcte imputation de ces dépenses lorsque l'on constate que le budget logement est inexistant alors qu'un employé y est affecté ?

La section d'investissement :

Pour ce volet important de votre gestion, vos informations, dans le dossier qui nous a été transmis, sont laconiques. Vous vous contentez de lister les études, les achats de matériels et les travaux sans aucun montant. Tout au plus vous indiquez que les dépenses d'équipement s'élèvent à la somme de 2 106 217 €, et là, sur ce chiffre, nous sommes bien d'accord avec vous, et compte tenu du montant des crédits correspondants votés au budget 2010 : 5 939 652 €, le taux de réalisation est mathématiquement de 35,46 %, bien inférieur à 50 %. C'est ce que nous avons prévu dans la tribune libre du bulletin d'informations de décembre 2010, sans essayer de faire de l'intox comme vous le prétendiez.

Vous avez annoncé, au Conseil Municipal de décembre 2010 et dans le bulletin d'informations de janvier 2011, votre réalité des chiffres, avec un taux supérieur à 70 %.

Mais les chiffres sont têtus et il faut savoir les utiliser correctement :

- Un investissement reporté n'est pas un investissement réalisé.
- Les opérations financières et les opérations d'ordre n'entrent pas dans ce calcul.

Et pour payer ces investissements, 2 106 217 €, vous avez emprunté 2 291 484 €.

Les autres recettes couvrent difficilement les seuls remboursements des deux emprunts.

Le volet investissement est le « parent pauvre » de votre gestion 2010 et le budget voté par les élus est loin d'être exécuté. Vous avez réalisé 35,46 % des crédits d'équipement, vous en reportez 14,95 % sur 2011 et vous en annulez 49,59 %.

Il nous est donc difficile d'approuver ce compte administratif 2010.

M. LE MAIRE : Bien, d'autres déclarations ?

Roger ?

M. MARIE : Juste quelques petites remarques, enfin moi je le dis à chaque fois ; un compte administratif c'est une photographie de ce qui s'est fait et je pense qu'elle est juste.

Je le voterai sans problème.

Première réflexion, cela m'a fait rire, il n'y a que chez nous que nous voyons cela. Dans la notice explicative « même si les dépenses totales de fonctionnement baissent, les dépenses réelles ont augmenté », cela, j'adore !

Évidemment, nous savons bien que par-derrière, c'est parce qu'il y a eu des opérations d'ordre suite à la vente des terrains, etc.

Mais enfin, je ne sais pas si la formulation..., elle est peut-être passée, cela ne gêne peut-être pas le percepteur que nous disions « que les dépenses totales baissent et que les dépenses réelles augmentent. » Je ne sais pas, nous pouvions peut-être formuler autrement, mais cela m'a fait rire.

Deuxième chose. Alors nous commençons en disant que nous avons un résultat global excédentaire de 1 814 837,32 €, cela fait riche, mais nous savons très bien que nous sommes quand même dans d'autres emprunts. Cette apparence de richesse est complètement à contre-courant de ce qui se passe. Nous allons avoir des frais très importants avec l'ANRU, d'autres frais très importants avec le Quartier du Raquet, les financements vont être difficiles à trouver. Peut-être même, d'ailleurs, qu'il faudra faire des choix budgétaires difficiles. Je crois que le compte administratif le montre finalement, malgré tous les efforts qui sont réalisés, nous sommes, dans la commune, exactement comme les travailleurs se trouvent aujourd'hui : devant des situations de plus en plus difficiles.

Alors, nos concitoyens ont des frais de plus en plus importants, nous aussi. Et quand nous prévoyons, par exemple, les frais pour l'année prochaine, nous sommes obligés de compter sur l'électricité qui va encore augmenter. Sur un an, l'électricité a augmenté de 6,4 % et vous avez vu qu'EDF est en train de demander de pouvoir les augmenter de 5 à 6 % tous les ans pendant cinq ans : objectif 30 % d'augmentation. Je ne sais pas si le gouvernement accordera cette augmentation tout de suite, avant les élections présidentielles, mais enfin le prochain Président le fera probablement, quel qu'il soit d'ailleurs.

Si vous voulez, il faut quand même prévoir toutes ces augmentations.

D'ailleurs, juste une parenthèse ; mais sur l'EDF, vous vous souvenez peut-être que lorsqu'ils ont privatisé, le gouvernement a dit que ce serait bon, car ça allait faire une pression sur les prix et que la concurrence ferait baisser les tarifs. Nous voyons que c'est exactement le contraire qui se passe.

Mais tout cela pour vous dire que les frais pour nos concitoyens vont être de plus en plus importants et nous, nous envisageons des financements de plus en plus importants, donc des emprunts aussi de plus en plus importants. Je ne sais pas si cela convient.

Il y a aussi une politique des ciseaux, là, et quand nous imaginons ce que cela peut donner, cela peut faire des dégâts.

Par ailleurs, je me faisais une réflexion en lisant un peu tout cela, et puis le compte administratif..., l'Etat va revaloriser les bases d'imposition. Je crois que tu disais au dernier Conseil que ce serait à 1,06 %, enfin la revalorisation des bases de l'imposition, la fiscalité sur les citoyens.

La CAD va très certainement augmenter aussi la fiscalité, alors nous, nous disons « nous gardons les mêmes taux et nous les garderons comme nous l'avons fait l'année dernière », ce qui est un engagement pas mal. Mais finalement, au bout du compte, avec la taxe sur les ordures ménagères qui va arriver aussi pour nos concitoyens, ça fait quand même beaucoup plus. Donc, je me disais que, puisque nous avons un petit plus, puisqu'aussi d'ailleurs, enfin j'anticipe, nous ne ferons pas vraiment un Débat d'Orientation Budgétaire, nous l'avons fait la dernière fois, mais enfin comme on nous a donné quelques bases pour nous dire que nous attendions 163 651 € de plus de rentrées fiscales, je me disais que peut-être, plutôt que de maintenir les mêmes taux d'imposition, nous pourrions peut-être même les baisser, car nos concitoyens n'ont pas les moyens d'augmenter leurs revenus et les revenus n'augmentent pas du tout aujourd'hui. Les revenus de la commune non plus, sauf que là ils augmentent un petit peu.

Alors, peut-être qu'il faut que nous y songions, car je crois qu'il serait temps de faire quelques gestes pour montrer que la municipalité n'accepte pas la paupérisation qui s'installe, voilà !

M. LE MAIRE : Merci.
Oui, Jean Michel ?

M. CHOTIN : Je ne suis pas expert-comptable ni poète-comptable, mais depuis trois ans, ces trois exercices qui viennent de se terminer, par rapport au premier exercice où il y avait eu des difficultés peut-être dans la compréhension du budget de la Mairie, moi je remarque que si le « big-bang » fiscal ne s'est pas produit, l'apocalypse annoncée ne s'est pas produite non plus, c'est parce que, lors des budgets, nous avons sous-estimé les recettes et surestimé les dépenses au point de nous faire une cagnotte. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE : Enfin, il faut quand même se rappeler que depuis 2008 nous affichons une sincérité sur les budgets, une situation financière délicate de la ville qui est bien affichée, quelque part, et je pense qu'elle n'était pas clairement affichée avant 2008. La situation en réseau d'alerte a été révélée d'une manière non masquée. Les 1,8 M€, ce n'est pas du tout une cagnotte, franchement loin de là ! Simplement, ce qui n'a pas été réalisé en 2010 concerne essentiellement des opérations ANRU reportées qui n'ont pas pu être réalisées en 2010, compte tenu du retard sur la situation. Cela il faut le savoir, car à un moment donné nous prévoyions les investissements, la signature a tardé, tardé, tardé, pour être signée en juillet 2010. Ensuite, pour lancer les opérations ANRU, il faut quand même quelques mois. C'est pour cette raison-là, effectivement, que le taux de réalisation peut paraître bas. Ce n'est pas du tout une cagnotte ! Sachez qu'en matière d'investissement, nous allons devoir investir énormément sur peu de temps, tout simplement. Simplement un petit rappel aussi, sur les frais de personnel. Je ne pense pas que le nombre d'embauches soit imputé à la nouvelle majorité. Je crois que là aussi cela fait partie de l'héritage, il y a un personnel qui existait quand nous sommes arrivés, il est toujours là. Josyane ?

Mme BRIDOUX : Oui, effectivement, nous n'avons pas les mêmes pratiques. Je rappellerai quand même que quand nous sommes arrivés, nous avons hérité d'un remboursement d'emprunt qui avait été fait en 2006 (je pense) et il commençait à être remboursé en 2009, il s'agissait de 5 M€. Nous avons aussi hérité, effectivement, dans un budget (ça doit être 2008)..., les recettes pour l'opération Bivouac étaient bien inscrites dans le budget, mais pas dans les dépenses s'y référant. Donc, effectivement, les budgets, à notre sens, je le disais à l'époque à Madame Pezin, les budgets étaient légaux. C'était de la légalité, mais ce n'était pas sincère. Effectivement, nous essayons d'être beaucoup plus sincères. Je ne partage pas la proposition..., malheureusement, car j'aimerais bien partager la proposition de Roger Marie. Tout en ayant un excédent qui est intéressant compte tenu de la limitation de certains postes, il ne nous donne pas quand même suffisamment de possibilités d'autofinancement, il ne nous donne pas quand même suffisamment de possibilités de continuer à investir. Nous sommes comme toutes les municipalités, effectivement, avec des ressources qui sont de plus en plus fragiles. Je partage, par contre, l'analyse sur la misère qui s'accroît. Effectivement, il a beaucoup parlé de l'électricité, je parlerai du gaz. Vous avez vu, je ne cite pas la Voix du Nord, mais 60 % depuis 2005... Les personnes ne vont plus se chauffer, les personnes, maintenant, n'arrivent plus à payer leur loyer et les associations caritatives qui participent à la cellule de veille anti expulsion, où justement nous traitons de ces

problèmes, eh bien nous avons la particularité de voir que ce ne sont pas les personnes qui vont au Resto du Cœur, où qui vont au Secours Populaire, où au Secours Catholique, qui se trouvent dans les gros impayés de loyers, ce sont les personnes qui travaillent et qui n'ont donc droit à aucune aide, et qui un jour, car ils sont malades, car ils ont perdu leur emploi momentanément, etc., se retrouvent dans des situations où les dettes atteignent vite 5 000 €. Et nous ne pouvons rien faire, car même le FSL, lorsqu'on a un salaire, on n'y a pas droit.

Vous voyez que nous sommes dans une situation où les personnes qui ont un salaire n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Alors, effectivement, les taxes c'est toujours trop. Je rappellerai ce que j'ai dit au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, puisque nous siégeons à la CAD avec mon voisin et d'autres, ici ; l'histoire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est la loi, la loi du Grenelle de l'Environnement. Alors, on est d'accord ou on n'est pas d'accord, qui dit pollueur-payeur, qui dit qu'il faut payer autant que l'on jette de déchets, etc. Alors oui, les communes du SIRFAG, dont nous faisons partie, étaient en avance sur le tri sélectif, étaient en avance sur le compostage, etc. Malgré tout les problèmes que cela a pu créer et, effectivement, nous avons une taxe qui était très faible. Mais cela, en 2014, ne sera plus possible et il n'y aura qu'un seul taux, et effectivement les personnes paieront à mesure qu'ils auront des déchets à éliminer.

Nous pouvons ne pas être d'accord. Nous le répétons à chaque fois, nous ne sommes pas d'accord avec la loi, nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement qui impose tout cela, mais peut-être que...

C'est la lutte !

M. LE MAIRE : Merci Josyane.
Maurice ?

M. WANNEPAIN : J'ai demandé la parole pour déterminer un peu ce qui se passe à EDF aujourd'hui. Vous avez la loi NOME qui a été mise en place. Cette loi NOME oblige EDF à donner 25 % de sa production nucléaire. Elle oblige EDF à racheter la production éolienne, la production voltaïque. Tout cela, c'est nous qui le payons.

Pourquoi cette augmentation des prix du coût de l'électricité ? Et ces actionnaires qui en veulent de plus en plus tous les jours.

Tous les jours, ils en veulent plus et Josyane l'a fait remarquer aussi, en disant que le gaz allait augmenter, et le gaz c'est encore pire. Aujourd'hui, je crois que nous sommes dans une situation où avec l'actionnariat..., il faut arrêter.

M. LE MAIRE : Merci Maurice.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais demander à Jean-Marie Béhague, puisque Jean-Marie Béhague est le plus ancien, tu es le doyen du Conseil Municipal et, évidemment, tu vas venir pendant que je m'absente. Tu vas devoir présider le Conseil Municipal le temps d'approuver le compte administratif 2010 et le compte de gestion du trésor.

Sortie de Monsieur le Maire.

M. BEHAGUE : Mesdames, Messieurs, il vous est proposé d'approuver le compte administratif de l'exercice 2010 et d'en donner acte à Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que présentés, approuve l'ensemble du compte administratif soumis à son examen, reconnaît la sincérité des restes à réaliser en investissement qui seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2011, déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Trois.

Abstention ? Trois.

Nous appelons Monsieur le Maire à reprendre sa place.

ADOPTE

Rentrée de Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Marie.

II.2 – Trésorerie municipale – Compte de gestion du trésorier 2010

M. LE MAIRE : Toujours dans les finances, Philippe, sur le compte de gestion ?

M. REANT : Trésorerie municipale – Compte de gestion du trésorier 2010.

Vous venez d'approuver le compte administratif 2010 présenté par Monsieur le Maire.

Il vous est proposé d'adopter le compte de gestion du trésorier municipal, qui est en conformité avec le compte administratif.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité, merci.

Quelques feuilles de signatures, cinq exemplaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II.3 – Affectation des résultats 2010

M. LE MAIRE : Philippe ?

M. REANT : Il vous est proposé d'affecter les résultats 2010 tels qu'indiqués sur le document joint.

En excédent de fonctionnement : 1 580 710,86 €.

Excédent antérieur reporté : 649 404,77 €.

Résultat de l'exercice en excédent : 931 306,09 €.

En excédent au 31.12.2010 : 1 580 710,86 €.

L'affectation de l'excédent est reportée, report à nouveau créditeur, ligne 002 : 1 580 710,86 €.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité sur l'affectation des résultats, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II.4 – Débat d'Orientation Budgétaire sur l'exercice 2011

M. LE MAIRE : Sur le DOB, Débat d'Orientation Budgétaire ?

M. REANT : Comme vous l'a expliqué Monsieur le Maire, tout à l'heure, initialement prévu le 29 mars, le vote du Budget Primitif 2011 a été repoussé au 27 avril prochain, utilisant le délai laissé aux collectivités locales pour l'exercice 2011.

Il était en effet nécessaire pour la ville de disposer davantage de temps pour obtenir, d'une part les notifications de bases fiscales et des dotations.

D'autre part, ce temps était utile pour affiner le chiffrage 2011, et des années suivantes, du dossier de Rénovation Urbaine.

De ce fait, le Débat d'Orientation Budgétaire que le Conseil Municipal a tenu le 08 février ne présente plus, d'ici le 27 avril, la validité des deux mois mise en place par le Code Général des Collectivités Territoriales. A l'ordre du jour du Conseil du 29 mars, a donc été réinscrit, pour principe, le point sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Les modifications à prendre en compte depuis fin janvier sont le fait que la ville a de grands espoirs d'obtenir une DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale), en hausse des 6,3 % annoncés, au lieu des 3 % évoqués par précaution en janvier.

M. LE MAIRE : Bien, est-ce qu'il ya des réactions sur ce second DOB, avec simplement une prise en compte plutôt optimiste de la Dotation de Solidarité Urbaine à 6,3 %, qui correspond à la moyenne nationale annoncée.

Nous serions susceptibles de toucher ou d'approcher cette moyenne.

La Dotation de Solidarité Urbaine n'est pas connue..., certainement courant avril.

Merci Philippe.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

III – AFFAIRES SOCIALES

III.1 – Financement par la CAF de l'extension du poste Coordination Enfance Jeunesse (CEJ)

M. LE MAIRE : Véronique, sur les deux points ?

Mme LEGRAND : Bonsoir à toutes et à tous.

Deux points au niveau des affaires sociales.

Il y a quelques mois nous vous avons présenté la création du Pôle d'Action Sociale, qui réunit le Centre Multi Accueil Françoise Dolto, les centres sociaux et le CCAS. Toutes ces structures sont maintenant regroupées, et en fait, de par un accroissement d'activité, la Caisse d'Allocations Familiales, qui est notre partenaire sur les activités Enfance Jeunesse, nous propose d'avoir une augmentation de financement et donc une augmentation du nombre d'heures de Coordination Enfance Jeunesse.

Par conséquent, nous vous proposons de valider l'extension du poste de Coordinateur du Contrat Enfance Jeunesse à 35 heures et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en découle.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques et des questions sur ce projet de délibération ?

Bien, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

III.2 – Financement par la CAF de l'extension du poste de responsable RAM (Relais d'Assistants Maternelles)

Mme LEGRAND : Le deuxième point, c'est le financement par la Caisse d'Allocations Familiales, également, de l'extension du poste de Responsable de Relais d'Assistants Maternelles.

Il faut savoir qu'en 2005 il y avait, sur la commune de Sin-le-Noble, 85 assistantes maternelles, elles sont au nombre de 106 aujourd'hui.

Par conséquent, le travail s'avère être plus important par l'accompagnement des familles. La CAF va nous financer un poste à 35 heures.

L'idée est de valider l'extension du poste de Responsable de Relais d'Assistantes Maternelles, pour soutenir les familles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, également, la convention qui nous lie avec la Caisse d'Allocations Familiales.

M. LE MAIRE : Vous avez un pouvoir, Madame Jupin ? Oui.
Johanne Masclet a donné pouvoir à Jean-François.
Est-ce qu'il ya des remarques, des questions sur ce projet de délibération ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – JEUNESSE ET SPORTS

V.1 – Subventions de fonctionnement 2011 aux associations sportives

M. LE MAIRE : Le point suivant, Vincent, sur le monde sportif ?

M. CAMPISANO : Bonsoir à tous, le monde sportif se porte bien, c'est au moins déjà ça.
Moi, pour l'instant ça va.
Nous allons passer aux subventions de fonctionnement 2011 aux associations sportives.
Il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2011, les subventions de fonctionnement de la saison sportive 2010/2011.
Je rappelle que quand nous votons ces subventions, l'année sportive est déjà commencée au 1er septembre, pour mémoire.
Je vous propose de voter l'ensemble, je vous donne uniquement quelques points. Là où c'est marqué, sur le côté droit, sous réserve d'un dossier.
L'AS Collège Anatole France a déposé son dossier.
Tout en bas il y a également écrit, le Judo Club Sinois a déposé son dossier.
Et également la Pétanque Sinoise, qui a déposé son dossier.
Les sommes qui sont indiquées là étaient en réserves, mais tout le monde a déposé son dossier, c'est donc bon pour nous.
Les subventions 2010 étaient à 141 290 € et elles diminuent légèrement à 139 610 €.
Est-ce qu'il y a des questions ?

M. LE MAIRE : Madame Jupin ?

Mme JUPIN : Juste une petite précision.
Il y a l'AS Sin foot, Dechy Sin Basket et puis le Tennis Club, il y a une annotation « subvention complémentaire de fonctionnement », c'est dû à quoi, exactement ?

M. CAMPISANO : C'est-à-dire que le Club de basket et le Club de football ne peuvent plus faire autrement, si ce n'est par ces aides exceptionnelles. En réalité, elles ne sont plus exceptionnelles, mais subventions de fonctionnement. Ils ont atteint un tel niveau et le nombre de personnes qui sont dans les clubs sont là : 350 pour le football et plus de 385 pour le basket, entre Dechy et Sin-le-Noble. Avant il y avait ces fameux contrats d'objectifs qui existaient, qui n'existent plus. Il s'est avéré que sans cela, les deux entités disparaissent. C'était cela l'explication.

M. LE MAIRE : Effectivement, ce sont des subventions complémentaires qui permettent aux clubs de se maintenir en termes de qualité et en termes, évidemment, de sport de masse sur ces différents clubs.
Christian ?

M. HIOLLE : Je voudrais avoir des explications sur les conséquences de la suppression des contrats d'objectifs.

La part financière va devenir une subvention complémentaire de fonctionnement, d'après ce que j'ai compris. Le fait de ne voir que la partie financière, que va devenir tout le reste, c'est-à-dire contraintes matérielles, objectifs des clubs, accès de nouveaux clubs à ces anciens contrats ? Que fait-on des nouveaux clubs qui font leur demande ?

Il est clair que de nombreuses questions restent sans réponse.

Depuis 2009, le budget des subventions aux associations sportives est toujours en diminution. 2009 : 155 950 €, 2010 : 143 390 €, 2011 : 139 610 €.

De ce fait, la politique sportive de la ville n'est pas toujours définie et le climat n'est pas serein auprès des associations sportives, enfin cela est mon point de vue.

Au sujet de la subvention au Tennis club Sinois, leur contrat d'objectifs signé 2011-2012 est de 9 500 €. Pour quelle raison, transformé en subvention supplémentaire est-elle réduite à 3 500 €, alors que les contrats de l'AS Sin et d'Union Dechy Sin ont été maintenus ?

Une nouvelle association sportive a déposé un dossier, donc une première subvention de 100 € peut lui être accordée. Cette association est l'Association Sportive du Golf du Bois des Retz, pour quelle raison elle ne lui est pas accordée ? L'Association Sportive du Golf a pour objet l'animation et la promotion du golf au sein du Golf du Bois des Retz. C'est une Association qui est au sein du golf, elle ne fait pas partie du Club du Golf, elle est au sein du golf. Elle a pour objet : l'animation, la promotion du golf, elle encourage la pratique du golf comme un sport accessible à tous et à toutes. Ses moyens d'action sont : la promotion, le développement et l'animation du golf, permettant de créer et de développer des rapports amicaux au sein du Club et à l'extérieur. L'Association est partenaire des passeports 2 à partir du troisième trimestre, c'est-à-dire que de jeunes sinois pourront aborder au golf gratuitement. Elle participera pendant trois créneaux à la fête des sports. Elle mettra à disposition, le mercredi, ses éducateurs et son matériel, et elle tient à démocratiser ce sport, qu'il soit ouvert à tous, à tous les jeunes Sinois. En ce moment, 40 jeunes pour 3 000 € d'adhésion et 8 500 € de dépenses.

Alors, en conclusion, sachez que l'argent, maintenant, tue le bénévolat. Nous trouvons de moins en moins d'éducateurs bénévoles.

M. LE MAIRE : Tu réponds sur quelques questions et je compléterai.

M. CAMPISANO : Pour ne pas rentrer dans les détails de certains clubs, pour le tennis, par exemple. Le tennis avait bénéficié de quatre ans de contrats d'objectifs au lieu de trois par rapport aux autres, mais c'était comme ça, c'était signé, donc nous n'y revenions pas.

Pour ne pas rentrer dans les détails et les donner au public comme cela, il y a certaines associations sportives qui ont, auprès de leur Caisse d'Épargne, auprès de leur banque, etc., un petit capital quand même.

Nous n'allons pas donner des subventions pour le plaisir de donner des subventions. Nous regardons au plus près. Il y a une commission des finances qui a eu lieu, il y a un Bureau Municipal qui a lieu. Chaque association apporte son dossier et absolument tout le monde, dans la plus grande sérénité, et cela je vous l'affirme, dans la plus grande sérénité avec les clubs, nous regardons tout. Nous avons tout contrôlé. Certains clubs bénéficient certainement de plus d'activités qui permettent, soit par un clubhouse ou soit par des sorties, par des activités, à avoir plus d'argent que d'autres, des choses qu'on ne peut pas faire avec des enfants, peut-être. Des choses où il y a beaucoup d'enfants, nous ne pouvons pas avoir les mêmes rentrées d'argent que lorsqu'on a un clubhouse, évidemment. C'est pour cela que le tennis se voit, non pas pénalisé, mais diminué de ce qui était anciennement le contrat d'objectifs et qui ne l'est plus, mais que nous avons voulu maintenir de toute manière, mais pour la forme, car sincèrement si nous vous donnons les résultats des comptes de chaque année, que nous ne voulons pas donner au public, sincèrement nous n'avons pas à faire ce geste là, nous nous maintenons dans la chose.

Pour ce qui est de l'autre association nouvelle, pour laquelle, avec Cécile Demarecaux et moi-même, nous étions à l'initiative au départ..., car le golf de Sin-le-Noble nous avait proposé au départ de nous donner les gratuités des autocars pour aller chercher les enfants dans les écoles primaires. Et, dans un deuxième temps, nous avons avancé dans la discussion avec les responsables du golf, avec les responsables élus locaux et ceux de l'Education Nationale, également, pour mettre en place l'ensemble.

Il s'est trouvé, dans les discussions avançant, qu'ils ne pouvaient plus donner à disposition les autocars pour aller chercher les enfants à l'école, et non plus les recevoir gratuitement. Ils nous ont demandé 5 € par enfant qui devait aller sur le golf de Sin-le-Noble. Nous avons trouvé cela quand même... Par rapport aux promesses dites du départ que tout allait être gratuit et mis à disposition par la société de golf, et cela ne s'est pas avéré vrai. A partir de là, nous avons dit « écoutez, nous allons arrêter là les discussions. Vous revenez sur votre décision, une parole c'est une parole. » Ils n'ont pas tenu parole, cela s'est arrêté là. Ça, c'était l'explication.

Maintenant qu'une nouvelle association sportive se crée, et il s'en crée énormément.

Si je vous parle du foot-salle, il y en a encore deux qui se sont créées, nous ne pouvons pas accepter tout le monde, nous ne pouvons plus, il n'y a plus de place.

Alors, chaque association qui se crée sur le Golf peut s'appeler « Association Sportive du Golf », ou peut s'appeler « Association Caritative du Golf », ou peut s'appeler « Association de ça », et chaque association sportive peut être créée, ce n'est pas pour cela que nous allons donner.

Nous essayons d'aider les sports, là où des enfants sont éduqués, là où nous voyons l'effort fait par l'association sportive vis-à-vis des enfants et, socialement parlant, c'est pour cela. J'invite Monsieur Christian Hiolle à venir à nos réunions et à se mettre au courant un peu plus que cela.

Merci.

M. HIOLLE : Je m'excuse, mais aux réunions, j'y vais.

M. LE MAIRE : Simplement je voudrais compléter cette délibération. Ce que vous voyez là, ce n'est qu'une partie, puisqu'il n'y a que les subventions de fonctionnement et les subventions complémentaires qui apparaissent.

Les subventions exceptionnelles, nous en voyons une après à destination d'un club pour l'organisation du Championnat de France FSGT, c'est quand même 4 000 €.

Il y a des subventions exceptionnelles qui sont accordées durant toute l'année, dont les bénéficiaires sont les associations sportives, voilà, pour des événements. Cela, il ne faut pas l'oublier. Vous pouvez penser que cela baisse.

Je rappelle ; il n'y a pas les subventions exceptionnelles qui apparaissent.

Il n'y a pas, non plus, les conventions qui lient la ville avec certains clubs, pour que ce soit du personnel, mais aussi également pour du mobilier et de la logistique.

La ville accompagne fortement les associations sportives et il ne faut pas l'oublier, mais cela n'apparaît pas, effectivement, dans ce projet de délibération, qui ne présente, je le répète, qu'une partie des modes de financement vis-à-vis de ces clubs.

M. CAMPISANO : Je rajoute une petite chose. Vous voyez l'AS Sin Foot, par exemple, vous l'avez devant vous : 12 000 € pour l'année 2010. Vous voyez sur le côté droit : 11 000 €.

Qui a demandé 11 000 € ? L'AS Sin Foot.

L'AS Sin Foot a diminué de lui-même sa demande de subvention. Ce n'est pas nous qui avons décidé de baisser, c'est l'AS Sin Foot qui a demandé 11 000 €, c'est comme cela, je veux dire.

Maintenant, nous aurions analysé s'ils avaient mis 12 000 €, mais ils ont demandé 11 000 €. Est-ce que nous allons, nous, comme ça, avec les temps qui courent donner... ? C'est eux-mêmes qui ont demandé de baisser leur subvention, car ils ont eu des rentrées d'argent.

M. LE MAIRE : Oui, Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Ce contrat d'objectifs, nous en parlerons encore longtemps.

Quelle idée j'ai eue, un jour, de mettre cela en route.

Je sais que la ville de Sin-le-Noble n'est pas une ville très sportive.

Alors nous faisons de bric et de broc. Ce n'est pas dans le sens de s'occuper des jeunes comme tu viens de dire, Vincent.

Nous avons mis en place le passeport sport, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que nos enfants, en primaire, pour faire du sport, il faut un encadrement..., éducateurs avec un brevet national.

Ces enfants, sortis de l'école, ils peuvent être éduqués en sport (ce n'est pas péjoratif ce que je dis) par n'importe quel éducateur, sans aucun souci.

Mais les parents, où est leur responsabilité là ?

A l'école, le parapluie, dehors..., on fait ce qu'on veut !

Je sais qu'il y a des clubs qui ont des éducateurs sportifs avec un projet national, mais eux s'occupent des personnes qui ont leur licence. Ils ont du mal à s'occuper des gamins, c'est vrai.

La formule est toute simple ; il suffit de créer une école municipale des sports, Messieurs, avec deux éducateurs sportifs, je dis bien deux. Deux éducateurs sportifs, avec un brevet national, sont capables de s'occuper de toutes les disciplines à Sin-le-Noble.

Il y a des petites communes, comme Marchiennes, j'en citerais bien d'autres, où il y a une école des sports municipale. Cela éviterait pas mal de problèmes entre nous et entre les clubs.

Voilà ce que je voulais dire.

M. CAMPISANO : Jean-Michel, tu sais très bien qu'il y a une école de basket avec l'éducateur diplômé d'Etat.

Il y a l'école de football avec les diplômés d'Etat, cela existe déjà.

C'est-à-dire que le passeport était destiné, le premier, à faire une gratuité aux enfants du CE1 et vous savez très bien, tout le monde a eu des enfants, les enfants veulent faire un mois du basket, demain ils veulent faire du tennis, demain ils veulent faire du football et à chaque fois les parents payent 40, 50 ou 60 €. C'était pour cela surtout, pour éviter que les parents aient à payer autant de licences pour rien, que nous permettons aux enfants du CE1 d'avoir ce passeport et aller de club en club, picorer là où ils voulaient picorer.

Et de manière, pour les enfants qui veulent faire de la compétition s'ils ont leur licence de club. Ceux qui ne veulent pas faire de compétition, uniquement ceux qui ne veulent pas faire de compétition, le passeport 1 est bon. S'ils veulent faire de la compétition, cela ne marche plus, il faut absolument qu'ils prennent leur licence, cela nous l'avons bien compris. Et c'était cela l'idée.

Le passeport 2, maintenant que nous avons mis en place avec les CE2, CM1 et CM2, va dans le même sens.

Quand le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Fédération de Lille, nous appelle en disant « votre projet, le premier était excellent, nous voudrions le proroger », c'est le Ministère qui nous appelle. Nous, nous ne sommes pas allés là-bas taper à la porte. C'est eux-mêmes qui sont venus, avec la Sous-préfecture, nous féliciter pour la mise en place de ce passeport 1. Alors bien sûr, il y a des difficultés, car tous les clubs ne le font pas. Tous les clubs disent « si je fais cela gratuitement, je n'ai pas d'entrées, donc je perds de l'argent », « si je fais gratuit, alors que la Mairie elle assure. » Elle assure, avec une responsabilité civile, c'est Monsieur le Maire qui le fait et avec la responsabilité civile de la commune, l'enfant qui viendrait éventuellement à se blesser. L'enfant qui est là est sous la protection, vous le savez tous, avec l'assurance scolaire plus l'assurance responsabilité civile du Maire, donc de la ville. Nous avons pris les dispositions comme ça pour que les enfants puissent avoir envie de la pratique du sport. Seulement, il y a des clubs qui traînent les pieds.

« Si moi je fais venir, je perds 40 € de licence. », « Si moi je vais là-bas, je perds 60 € de licence. » Alors, ils n'ont pas envie de le faire, évidemment, et c'est à nous de les stimuler.

Le passeport 2 va dans le même sens, c'est-à-dire que les CE2, CM1 et CM2 ne vont plus faire tous les sports pendant toute l'année comme ils voulaient, mais trois sports par trimestre, ils ont le droit de choisir. Et donc, c'était une autre idée, évidemment qu'avec les moyens du bord les parents économisent sur leur budget.

Les parents économisent sur leur budget !

L'idée de l'éducateur sportif, évidemment, nous en avons sur Sin-le-Noble déjà, qui sont deux à la piscine, un au football, un au basket... Évidemment qu'il en manque, mais au niveau du sport de Sin-le-Noble, nous avons quand même 3 350 licenciés. Nous ne pouvons pas dire que Sin-le-Noble n'est pas une ville sportive. Cela nous ne pouvons pas le dire. Les enfants qui ne traînent plus dans les rues font du sport, sincèrement ils font du sport. Il y a une recrudescence à 385 licenciés, là-bas au niveau du basket, sur le Quartier des Epis, avec le basket, avec le football, avec le foot-salle, et les équipes de foot-salle prennent les jeux avec le centre social qui apporte... Sincèrement, je ne sais pas si vous voyez beaucoup de jeunes dans les rues, ils font tous du sport, là, et c'est tant mieux et j'espère que cela va continuer. Il y en a quelques-uns qui n'aiment pas, ça, vous le savez, mais nous faisons tout, sincèrement, pour pouvoir aller dans le sens des jeunes.

M. CHOTIN : Pour ma part, il manque ce maillon dans l'organisation du sport.

M. LE MAIRE : Là-dessus, simplement, je crois qu'à Sin-le-Noble il ne faut pas se tromper, nous faisons du sport, il y a du sport de masse qui existe. Les clubs sont de plus en plus fréquentés, ce qui le prouve, c'est qu'il y a de moins en moins de créneaux disponibles dans les salles et, dans certaines salles, elles sont complètes et nous refusons.

Il y a de plus en plus d'usagers qui fréquentent la piscine, c'est nouveau, c'est une remarque que nous a faite la Directrice de la piscine. Il y a de plus en plus de fréquentations. Je peux vous assurer qu'il y a de plus en plus d'usagers dans les clubs sportifs sur Sin-le-Noble. Cela est une certitude.

Et nous faisons avec les outils que nous avons et qu'on nous permet d'obtenir, y compris à travers ce passeport 2, initié notamment par la cohésion sociale, d'ailleurs, il faut le savoir, par le Préfet à la cohésion sociale comme d'autres dispositifs.

Sans oublier une personne, qui s'occupe de la pratique sportive des enfants dans trois écoles, je crois.

Il y a des choses qui se font. Comme tu dis, il faut deux éducateurs. Quelles sont les priorités à la ville aujourd'hui ?

Tout à l'heure nous parlions de 64 % de masse salariale... 67, c'est vous qui le dites, moi je dis 63, 64. Nous faisons quoi ?

M. CHOTIN : Il faudra bien se décider un jour à prendre une décision au niveau du sport. Madame Bridoux a des priorités avec ses maisons, tout le monde a des priorités.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, la priorité... Je répète, la situation financière de Sin-le-Noble est fragile, nous faisons tous des efforts pour garder la tête hors de l'eau. Voilà. Effectivement, peut-être que dans quelques années, Jean Michel, quand nous serons à l'aise...

Mme BRIDOUX : Il faut rappeler quand même que le sport est une matière à part entière dans l'Éducation Nationale. Malheureusement, elle est « le parent pauvre », puisque le maître des écoles doit tout faire et parfois il n'est pas particulièrement sportif. La première responsabilité du sport, au niveau des enfants, c'est l'Éducation Nationale.

M. HIOLLE : Je voulais aussi vous signaler que nous avons de plus en plus de difficultés à avoir des éducateurs. Maintenant, les associations sportives ne sont pas excessivement riches pour payer leurs éducateurs. Avant, ça allait très bien, nous avons des éducateurs

bénévoles, ils avaient passé leurs diplômes et étaient bénévoles. Maintenant, il faut tous les payer. C'est cela le malheur.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut surtout payer leurs formations pour avoir le niveau pour éduquer le groupe d'usagers. C'est surtout cela. Nous n'avons que des clubs amateurs. Il n'y a pas d'élite à Sin-le-Noble et il ne devrait pas en avoir.

M. CORDONNIER : Je voudrais apporter une petite information, parce que je suis un peu contre, aussi, la subvention pour le golf. Mais je vais vous expliquer un petit peu ce qui se passe au golf. Depuis le 27 novembre, nous aurions dû avoir le certificat de fin de travaux pour le club-house, nous n'avons toujours rien reçu. Nous avons envoyé 3, 4 recommandés avec accusés de réception. Nous avons reçu, avec Monsieur le Maire, les dirigeants du golf, qui nous ont promis de nous remettre les documents pour fin décembre. Nous sommes maintenant le 29 mars, nous n'avons toujours rien. La semaine dernière, nous avons envoyé une mise en demeure. Ils ont jusqu'au 15 avril pour nous fournir tous les documents, sinon nous serons obligés de demander une fermeture. Je tenais à le dire.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote, après cette remarque, mais non pas sur l'aspect sportif, mais sur l'aspect technique de mise en conformité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V.2 – Subventions exceptionnelles 2011 aux associations sportives

M. CAMPISANO : Une deuxième partie. Il vous est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association « Robins des Bois », en participation de la ville pour leurs travaux de sécurisation et de clôture de leur pas de tir.

Par ailleurs, un crédit de 4000 € sera réservé au Budget pour une politique de rayonnement sportif, qui serait menée par l'AS Sin Athlétisme par le biais de 5 événements pour lesquels un crédit individuel de 800 € pourrait être octroyé, sur production d'un dossier et d'une décision du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques et des questions sur ce projet, qui concerne 2 associations « Les Robins des Bois » et « l'AS Sin Athlétisme » ?

Aucune remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Oui, Vincent, profiter d'aborder le point sportif pour remercier, c'est le Comité du Nord FSGT qui remercie l'ensemble des élus.

M. CAMPISANO : Pour ceux qui sont venus au Championnat de cross le 13 mars, un événement incroyable. Tout le monde est demeuré enthousiaste de l'endroit, du site sécurisé. Un grand, grand merci aux douze jeunes du chantier d'insertion, qui ont posé en une seule journée tout l'ensemble du trajet. Sincèrement, chapeau ! Ils l'ont sécurisé le matin, de nouveau à partir de 6 h. Un grand coup de chapeau à ces jeunes. Nous les avons pris chez nous et ils font un travail excellent.

La FSGT, qui avait déjà fait les Championnats Régionaux à Sin-le-Noble, avait trouvé le site du complexe Mercier et de la piste d'athlétisme de toute grandeur et nous avait demandé de participer. Là, ils nous envoient ce courrier :

« Par la présente, les membres du Comité du Nord de FSGT et de la Commission Athlétisme vous remercient chaleureusement vous et votre Conseil Municipal pour le prêt de vos installations sportives lors du Championnat de France qui s'est déroulé le 13 mars. Merci d'avoir contribué au succès. »

J'en profite pour saluer deux champions, dont Malik kadri qui a gagné pour les seniors ; un Champion de France de Sin-le-Noble pour les championnats de France à Sin-le-Noble, il faut le signaler, et également un Crépieux qui récidive et qui gagne à Sin-le-Noble, étant licencié FSGT Sin-le-Noble à l'AS Sin, ici, et qui gagne également à Sin-le-Noble. Donc, deux champions de France à Sin-le-Noble. Voilà le résultat.

M. LE MAIRE : Une question qui avait été posée lors du dernier Conseil, je ne sais plus par qui, sur le budget prévisionnel de cette manifestation. Nous passons aux affaires scolaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII – AFFAIRES SCOLAIRES

VIII.1 – Tarifs restauration scolaire des enfants sinois scolarisés à Douai

Mme DEMARECAUX : A ce jour, un certain nombre de familles de la ruelle Cottignies a fait le choix, faute de transport scolaire adapté, de scolariser leurs enfants dans les écoles du Quartier de la Solitude à Frais-Marais. Ces enfants fréquentent la restauration douaisienne moyennant le paiement d'un prix de repas extérieur à 4,91 €.

La ville a décidé d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un ramassage scolaire.

Par ailleurs elle a négocié un accord avec la ville de Douai pour minorer le prix de revient des repas pour les familles.

Il vous est proposé de valider l'accord à prendre avec la ville de Douai, à compter du 1^{er} avril, mais je demande à ce que cela soit changé au 1^{er} mai, pour que les familles et surtout la ville de Douai aient les informations en temps et en heure, pour que ces familles puissent bénéficier du tarif maximum douaisien de 3,79 €, tant qu'un transport n'a pas été mis en place. De participer financièrement à ces frais de repas à hauteur de la différence entre le prix extérieur et le prix maximum, soit 1,12 €. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'éventuelle convention qui en organiserait les modalités si la délibération ne suffisait pas.

M. LE MAIRE : Vous avez tous noté la remarque de Cécile, 1^{er} mai au lieu du 1^{er} avril. Fête du Travail ou Fête du Muguet, des travailleurs et des médailles du travail. Y a-t-il des remarques ?

Mme LALART : Juste une petite question, nous aurions voulu savoir combien d'élèves étaient concernés ?

Mme DEMARECAUX : 5 à 7 élèves, qui mangent à la restauration scolaire. Non pas qu'ils sont scolarisés, mais qui sont inscrits à la restauration scolaire à Douai.

Mme LALART : Et vous étudiez quand même la faisabilité de la mise en place d'un ramassage scolaire ?

Mme DEMARECAUX : Non, nous ne sommes pas du tout sur la même problématique, nous parlons des familles qui sont inscrites à la restauration scolaire à Douai et non pas le nombre de familles intéressées par le fait de revenir sur Sin-le-Noble. Nous comptons une vingtaine d'enfants pour le ramassage scolaire.

M. LE MAIRE : C'est une volonté politique qui répond à un besoin exprimé par certaines familles habitant Le Marais.

Aucune remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.2 – Tarifs restauration scolaire des enfants douaisiens scolarisés à Sin-le-Noble

Mme DEMARECAUX : C'est un petit peu la réciproque de la précédente. Plusieurs familles douaisiennes du Quartier de la Clochette ont scolarisé leurs enfants à l'école primaire Molière et à l'école maternelle Joliot Curie. Ces enfants fréquentent le restaurant scolaire de la Nichée et la ville leur applique, depuis plusieurs années, un tarif sinois calculé selon les revenus du foyer.

Il vous est proposé, qu'à partir du 1^{er} mai, nous changeons, que ces familles se voient appliquer le tarif extérieur, de 4,51 € actuellement.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Vous allez surement m'expliquer, mais quand je vois des choses comme cela, je vois que pour les enfants sinois qui sont scolarisés à Douai, nous négocions une baisse de tarif, mais que pour les enfants douaisiens..., j'ai surement dû mal comprendre quelque part. Pour les enfants douaisiens, nous leur appliquons un tarif extérieur, donc un tarif plus cher. Ce n'est pas gentil.

Mme DEMARECAUX : En fait, c'est Douai qui n'est pas gentil du tout. Nous, nous avons des enfants sinois qui étaient scolarisés à Douai et Douai appliquait le tarif maximum, le tarif extérieur. La réciproque n'est pas vraie, les enfants de Douai qui sont scolarisés à Sin-le-Noble, depuis plusieurs années, nous leur appliquons le tarif sinois en fonction de leurs ressources. Quand nous sommes allés négocier, à Douai, le fait de mettre une part municipale, Douai n'a pas émis le souhait de revenir, cela ne l'arrangeait pas. La réciproque entre Douai et Sin-le-Noble n'est pas vraie. Nous appliquons un tarif calculé sur les revenus pour les enfants scolarisés à Molière et Joliot Curie, Douai ne le faisait pas. Nous revenons à une égalité en appliquant ces deux nouveaux tarifs.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Si je comprends bien, le tarif qui va être appliqué aux enfants sinois qui vont à Douai, la différence est mise par la Mairie ?

Mme DEMARECAUX : La différence est mise par la Mairie, par la municipalité sinoise. Aux élèves douaisiens d'aller demander la même chose à leur municipalité.

M. CHOTIN : Nous connaissons la cité de La Clochette, c'est le monde ouvrier aussi, ce ne sont pas les bourgeois de Douai.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais c'est Douai.

Mme DEMARECAUX : Comme ils nous faisaient payer la différence, il est évident que nous leur rendons la pareille. Ce n'est pas la guerre des cantines, c'est un échange de bons procédés.

M. LE MAIRE : Nous sommes prêts à revoir la situation avec Douai si nécessaire.

Mme LALART : Vous savez combien d'élèves sont concernés ?

Mme DEMARECAUX : Une petite vingtaine.

Et depuis plusieurs années et sans délibération. Non, pas d'effet rétroactif.

M. LE MAIRE : Pas d'autres remarques ?

C'est une mise à niveau.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.3 – Restauration scolaire – Avenant n°1 à la convention de fourniture de repas pour la ville de Cuincy

Mme DEMARECAUX : Par délibération du 25 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé la production de repas à La Nichée, pour desservir la restauration scolaire et les personnes âgées de la ville de Cuincy, le temps pour celle-ci de réaliser les travaux de réhabilitation de sa cuisine centrale.

Ces travaux nécessitant un délai complémentaire, la ville de Cuincy nous a sollicités pour poursuivre la collaboration jusqu'à la fin de l'été.

Il vous est proposé de prolonger les termes de la convention signée pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 31 août 2011, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale aux mêmes conditions, soit 3 € le repas scolaire et 3,40 € le repas destiné au portage à domicile.

La recette en résultant est prévue au chapitre 70 et le surcoût de dépenses au chapitre 11.

Mme LALART : Vous nous rappelez le nombre de repas servis pour la ville de Cuincy ?

M. LE MAIRE : 400 repas à la journée. Nous ne faisons que les fabriquer, nous ne livrons pas. Cuincy vient les chercher, et qui récupère également la vaisselle.

M. MARIE : Vous allez dire que c'est de la curiosité malsaine, mais je trouve que la curiosité, c'est une qualité. Est-ce que nous savons combien Cuincy vend les repas que nous leur vendons à 3 € ?

M. LE MAIRE : Non, nous ne connaissons pas. Le prix qui est affiché est un prix de revient. Je ne sais pas à combien ils font le repas.

M. KRZYKALA : Je pense qu'ils ont des cuisiniers qu'ils mettent à disposition, il faut qu'ils les payent. Le transport, l'affrètement, tout cela, il y a un coût supplémentaire et ça ne doit pas être le même prix.

M. LE MAIRE : Nous avons pris strictement la matière première et la fabrication, en incluant tous les frais : gaz, électricité, etc.

Mme BRIDOUX : Nous demanderons, réponse au prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Nous demanderons le tarif de la cantine scolaire et la restauration à domicile.

M. MARIE : En espérant qu'ils soient moins chers que Douai, puisque les prix de Douai sont trop chers.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.
Merci pour la ville de Cuincy.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.4 – Restauration scolaire – Convention avec la ville de Dechy

Mme DEMARECAUX : Le 31 janvier dernier, la ville avait à déplorer un dégât par début d'incendie à la cuisine de l'Espace Aragon. Le point de chute de restauration scolaire, qui accueillait environ 140 enfants de l'école Jean Jaurès, primaire et maternelle, a dû être fermé pour les expertises, le nettoyage et les travaux de remise en état. Ces travaux, qui doivent d'abord recevoir l'aval des assureurs, ne pourront pas être terminés avant le mois de mai.

Après avoir mis en place, dans l'urgence, un système de transport des enfants concernés vers La Nichée avec un deuxième service de repas, un accord vient d'être trouvé avec la commune de Dechy, qui peut accueillir chaque midi un groupe de rationnaires des écoles de La Montée et de La Sucrierie.

Je vous demande de corriger, ce n'est pas de La Sucrierie, mais uniquement de La Montée.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui permettra l'accueil de ces enfants sur la restauration de Dechy, moyennant le paiement actuel d'un prix de repas de 4,29 €. Les familles continuent à verser, à Sin-le-Noble, le prix habituel. La dépense en résultant sera imputée au chapitre 65.

M. LE MAIRE : Donc un peu moins cher qu'à Douai.

Mme LALART : Effectivement, un peu moins cher qu'à Douai, mais si je comprends bien nous mettons la différence ?

M. LE MAIRE : Absolument. Il n'y a aucun impact sur les familles, puisque c'est suite à un sinistre.

Mme LALART : J'ai une autre question sur le deuxième service. Effectivement, on parle d'un deuxième service qui avait été fait à La Nichée, est-ce que ce deuxième service posait réellement problème et pourquoi nous envoyons des enfants à Dechy ?

Mme DEMARECAUX : En termes de qualité, tranquillité, sur une toute petite période, une semaine, 10 jours, cela aurait été jouable, mais sur une longue période cela posait des problèmes de retour dans la classe. Ce qui fait que la pause méridienne ne se déroulait pas correctement et cela se ressentait au niveau de la tranquillité des élèves en retour en classe. Il a été nécessaire, sur une longue période, de transférer une cinquantaine d'enfants à Dechy et, malgré tout, pour ceux qui mangent régulièrement à la cantine, la sérénité n'est pas revenue pour autant. Nous avons hâte que tout revienne à la normale.

Mme LALART : Effectivement, la structure Nichée est assez grande, mais aux Epis, par exemple, un deuxième service..., je voyais La Sucrierie qui est, à vol d'oiseau, juste derrière Les Epis, est-ce qu'on a pensé à un service éventuel aux Epis ?

Mme DEMARECAUX : Il y a déjà, actuellement, un deuxième service aux Epis, donc cela aurait rajouté un troisième service aux Epis, avec un point de chauffe qui est dimensionnée pour plus ou moins deux services. Nous n'étions pas dans les clous au niveau de Gauguin.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Contre ?

Abstention ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IX – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE

IX.1 – F.P.H Fonds de Participation aux Habitants subvention 2011

Mme BRIDOUX : La première délibération concerne le Fonds de Participation aux Habitants.

C'est une délibération qui avait été retirée la fois dernière, parce qu'il y a une discussion avec le comité de gestion pour que les pratiques soient bien en phase avec la Charte de Fonds de Participation de la Région et également pour que la communication se fasse avec l'ensemble des associations de la ville. Elles seront réunies prochainement, en mai ; une réunion le 2 mai et le 9 mai avec les associations sportives, d'une part, et les associations non sportives et où cette information sera faite pour que tout le monde puisse bénéficier de quelque chose qui est un très bel outil, qui s'appelle le Fonds de Participation aux Habitants.

Vous avez la délibération. La Région subventionne à hauteur de 70 %, la ville à hauteur de 30 %. C'est dire que si la ville ne mettait pas sa part, la Région non plus, donc c'est une nécessité.

Le bilan : 29 projets ont été soutenus pour un montant de 19 069,89 €. J'avais demandé, mais je n'ai pas vérifié ; Monsieur Havez, je souhaiterais que nous ajoutions à la délibération que la ville donne la part qui lui revient, 5 723 €, mais demande aux associations bénéficiaires du FPH de mentionner les financeurs dans leur communication. C'est vrai que, normalement, nous devons à la fois mettre le comité de gestion, la Région, la ville, avec simplement les petits logos que nous pourrions fournir sans problème. On l'ajoute à la délibération.

M. LE MAIRE : C'est bien précisé dans les nouveaux statuts, élaborés conjointement par la ville et le comité de gestion. Un rappel, c'est les sommes dépensées : en 2010, pour 19 057 de programmés, il y a eu 18 068 de versés. Pratiquement la totalité de la somme prévue.

Mme JUPIN : Juste vous signaler que Madame Lalart est partie et que j'ai un pouvoir.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IX.2 – Subvention 2011 aux associations non sportives

Mme BRIDOUX : Je vais faire comme Vincent, je ne vais pas tout détailler. Quelques petites remarques. Sur l'Amicale du personnel, c'est simplement en fonction du nombre des amicalistes, la somme qu'ils ont demandée. Il y a un certain nombre de subventions de démarrage, comme SInergies, Relook-Cœur et LES PETITES BOUBOUILLES, c'est une APE à l'école Corot des Epis. Sinon vous avez relativement peu de variation.

Je vais vous demander de corriger, parce qu'il y a eu une petite erreur. Les coopératives scolaires, vous savez que cela a fait l'objet d'un débat, c'est toujours au nombre d'élèves et donc il y a deux corrections à la maternelle Suzanne Lanoy : 468 €, et à la maternelle

Jean Jaurès : 470 €. La somme totale : 36 998 €, vous le barrez puisqu'il y a eu une petite erreur, simplement.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

J'espère qu'en l'absence de Madame Hadj Abdelkader, je pourrai répondre.

Mme JUPIN : Uniquement concernant le CAPS, Musique, Culture et Voyages et le Planning Familial. En 2010 il n'y a rien eu d'octroyé, à priori, et il y a eu une subvention cette année. Je voudrais savoir comment cela se faisait-il ?

Mme BRIDOUX : Le CAPS a toujours eu une subvention qui est la même. Musique, Culture et Voyages, je pense que c'est la même subvention en 2010. Pour le Planning Familial, l'année dernière nous sommes intervenus déjà. Vous savez qu'il nous avait sollicités, puisqu'il installait une antenne à Douai. Que la CAD intervenait au niveau de l'investissement, de l'aménagement des bureaux et de la salle de consultation, et que nous avons été sollicités pour l'aide au fonctionnement, puisqu'il a une fonction au niveau de l'information auprès des jeunes, avec confidentialité, etc., et ils font un travail remarquable. Donc, nous avons souhaité faire la même opération cette année. Je vais vérifier tout de suite pour Musique, Culture et Voyages. Je confirme : le CAPS 1150 € en 2009 et 2010. Musique, Culture et Voyages : 1500 en 2009, en 2010 et ce qui vous est aussi proposé cette année. Le planning, c'était 1700 l'année dernière aussi.

M. LE MAIRE : Des remarques, des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – CULTURE FETES ET COMMUNICATION

X.1 – 27ème Printemps Culturel de Sin-le-Noble - contrat

Mme DABONNEVILLE : Bonsoir à tous. Il s'agit en effet de passer le dernier contrat de la programmation du Printemps Culturel. Il vous est proposé de passer le contrat pour le spectacle du 14 mai, LEXICON, pour un montant de 4 220 € TTC. Les éléments techniques, son et lumières, la restauration, l'hébergement, les frais de transport et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville, selon les conditions du contrat. Il vous est proposé de décider d'organiser la diffusion du spectacle précité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir. Le groupe LEXICON est composé de deux frères Californiens et ils seront en deuxième partie de la soirée du Tremplin Jeunes Talents, lorsque le lauréat se produira.

Le Tremplin Jeunes a lieu le 9 avril à partir de 20h, c'est une soirée gratuite et cette soirée nous permettra d'informer les différentes personnes présentes sur la programmation du Printemps Culturel.

M. LE MAIRE : Un rectificatif sur le contrat, conditions particulières, article 1 : le spectacle de LEXICON aura lieu sur le site de Sin-le-Noble et non sur le site de Bulligny, pour le Festival Printemps Culturel.

M. LE MAIRE : Des remarques, des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI – PERSONNEL

X.1 – Ecole de musique Claudine Collart – rémunération des accompagnateurs de musique

M. LE MAIRE : Depuis 2005, il a été décidé de créer des postes d'accompagnateurs musicaux afin de permettre le bon déroulement des examens de fin d'année à l'Ecole de Musique Claudine Collart. Il vous est proposé de créer les postes, pour le recrutement d'accompagnateurs pour les examens à venir. Le nombre total de vacations est fixé à 90. Chaque vacation, qui est égale à une heure de travail, sera rémunérée au taux de 16,33 €.

Y a-t-il des remarques ?

C'est une habitude que nous prenons tous les ans.

Nous passons au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

XI.2 – Augmentation de la durée du temps de travail d'un adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet

M. LE MAIRE : L'accueil de la Mairie est actuellement assuré par deux agents titulaires. L'un dont le poste de travail est à 80 % et l'autre qui travaille à hauteur de 26 heures hebdomadaires. L'un de ces agents a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 17 mars 2011. Comme il est difficile d'avoir un agent à 26 heures à l'accueil, il vous est proposé de le passer à temps complet. Compte tenu du fait que l'agent de ce service avait été embauché à 26 heures hebdomadaires au moment de sa titularisation et qu'il a déjà manifesté à plusieurs reprises son souhait de voir augmenter son temps de travail, je vous propose de le passer de 26 à 35 heures, à partir du 1er avril 2011.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

XI.3 – Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet

M. LE MAIRE : C'est un agent non titulaire à l'école Carnot, qui travaille depuis 2008 en qualité de remplaçant sur un poste occupé auparavant par un agent titulaire parti en retraite. Compte tenu du caractère pérenne du poste, il apparaît nécessaire de régulariser la situation de cet agent, qui donne entière satisfaction et de le titulariser sur un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet, à raison des heures effectuées, soit 31 heures.

Je vous propose de créer le poste d'adjoint technique 2ème classe, catégorie C à temps non complet, à hauteur de 31 h hebdomadaires, à compter du 1er avril 2011. Je rappelle qu'aujourd'hui, cette personne n'est pas titulaire, elle deviendra titulaire à partir du 1er avril.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

XII – DIVERS

XII.1 – Projet de Rénovation Urbaine : signature des chartes « relogement et insertion » de la convention du GUP (Gestion Urbaine de Proximité) »

M. LE MAIRE : La charte de relogement. Nous sommes dans le cadre de la Rénovation Urbaine et des deux Quartiers : Montée et Epis. La charte de relogement a été signée fin décembre. Nous vous la soumettons.

Mme BRIDOUX : Le 10, il y avait tellement urgence pour que cette charte soit signée, que nous n'avons pas pu faire comme pour la signature de l'ANRU, une réunion avec tous les signataires, car au mois de décembre, trouver une date qui convienne à tout le monde, c'était très difficile. Monsieur le Maire a signé et c'est parti chez tous les destinataires, et c'est pratiquement fin décembre que tous les destinataires avaient signé.

M. LE MAIRE : C'est disponible derrière Jean-François, sur la table.

Mme BRIDOUX : La charte de relogement, les élus, vous l'avez sur votre boîte mail en format PDF, me dit Monsieur le Maire, avec les annexes.

Je vous rassure tout de suite, je ne vais pas vous lire tout cela. Je vais prendre quelques points. Je peux vous dire qu'il y a eu nombre de réunions pour arriver à cette charte. Des points qui n'ont pas toujours été faciles à obtenir. Cette charte concerne les logements qui vont être démolis à La Montée et ceux qui vont être démolis aux Epis. Il fallait que nous fassions attention à des situations d'impayés, de contentieux, voire des personnes proches de l'expulsion, et je peux vous dire que pour certains cas, nous nous sommes dépêchés de trouver une solution de relogement avant le 15 mars, si vous voyez ce que je veux dire. Il y a une obligation d'avoir cette charte. Toutes les chartes ne sont pas complètement identiques, même s'il y a des choses qui reviennent. Le principe du relogement est que..., mais je peux vous dire que c'est extrêmement difficile à faire au niveau de La Montée. Ce sont des loyers très bas et très grands en mètres carrés, ce qui fait que retrouver un logement d'une même surface... Le principe, c'est que le loyer, moins l'APL, plus les charges, ça doit être à peu près équivalent. Il y a un comité technique qui, avec la DDTM (ancienne DDE), va valider tous les relogements. Cela a été un élément important. Une bataille, aussi, c'est la caution. Lorsque le relogement se fait avec le même bailleur, il y a dans toutes les chartes transfert de caution, même si celle-ci représentait la valeur de 15 francs, puisqu'il y a des gens qui sont là depuis quarante ans. Sauf que nous savions très bien que pour le cas de NOREVIE, les constructions ne sont pas faites, donc les gens vont déménager soit dans le parc existant de NOREVIE, soit chez un autre bailleur. Que pour cet autre bailleur, la caution est souvent de 300 à 400 € et nous avons bataillé pour que le bailleur prenne en charge cette caution pour un autre bailleur. Cela a été quasiment le dernier point d'achoppement de la charte, les autres points étant plus faciles puisque, dans l'ANRU, il y a obligation pour le bailleur de prendre en charge le déménagement. Nous avons la même façon entre NOREVIE et PARTENORD ; le bailleur commande le déménageur et le déménageur donne les cartons, les gens font leurs paquets, les déménageurs démontent les meubles et les remontent. La seule chose est tout ce qui concerne les lustreries, ce n'est pas fait par le déménageur. Il y avait un point important, c'est tout ce qui est transfert de frais d'ouverture de gaz, d'électricité, d'eau, le problème du téléphone, de l'ADSL, etc. C'est pris en charge par le bailleur, quel que soit le nouveau bailleur. Nous avons édité un guide du relogement qui explique tout cela. Il y a aussi un éventuel accompagnement social pour les familles et tout se traite au cas par cas. Pour vous donner une petite info d'étape, ce qui est en vert ce sont les relogements acceptés, il y en a 28. Nous avons commencé par les Cent et Deux Cents de La Montée, qui sont les deux premiers immeubles qui vont être détruits pour commencer la construction des maisons et, par exemple, pour l'ensemble des Cents, nous n'avons pas tous les locataires qui ont accepté, mais tous les locataires ont eu une proposition. Le principe, aussi, est que les locataires auront deux propositions. Bien évidemment, si cela ne convient pas, une

médiation pourra se faire. Disons que, pour l'instant, ça se passe relativement bien. Au départ c'est plus facile que pour les derniers locataires qui seront sur la résidence. Ils avaient tous compris qu'ils allaient pouvoir habiter dans des maisons, mais le problème, ce sont les ressources. Lorsqu'un couple a de faibles ressources, et prendre toutes les charges d'une maison..., dans un appartement, une partie des charges est prise avec le loyer. C'est difficile, nous avons cela à gérer. Nous avons un renfort sur la Gestion Urbaine de Proximité et le relogement, et nous suivons au pas-à-pas, avec le bailleur. Si vous voulez d'autres renseignements, posez des questions.

M. MARIE : Je ne l'ai pas lu intégralement, mais en lisant les têtes de chapitres et quelques chapitres, j'ai eu l'impression qu'il y avait un suivi prévu pour plein de choses, y compris le suivi du relogement. Est-ce que les gens se trouvent installés correctement dans leur appartement ? Est-ce que cela se passe bien, etc. ? Je me posais la question du personnel qui peut faire cela.

Combien travaillent là-dessus ? Est-ce que c'est suffisant ? Est-ce qu'il faut prévoir ce genre de démarche ?

Mme BRIDOUX : La première partie, qui a été la partie enquête, est faite par le bailleur qui a sous-traité. En ce qui concerne NOREVIE, avec les Compagnons de l'Espoir et PARTENORD a aussi son service...

La partie enquête est extrêmement importante. Il y a des personnes qui se trouvent dans des T4, trois chambres, qui sont maintenant tous seuls. Forcément, cela fait quarante ans qu'ils habitent là, ils avaient des enfants qui sont partis, donc c'est le moment aussi de voir, de trouver un logement adapté à la situation de la famille. Au contraire, il y a des suroccupations, des enfants qui sont arrivés et l'appartement qui est trop petit. Cette première enquête a permis de voir qu'il y a des gens qui voulaient absolument rester à Sin-le-Noble, des gens voulaient absolument partir. Rapprochement familial, enfants habitants Quincy ou Waziers, donc ils voulaient partir. C'est avec tout cela que nous avons, dans un premier temps, suivi les propositions et lorsque le bailleur faisait une proposition qui n'était pas dans la demande, cette proposition ne comptait pas. Nous suivons vraiment au cas par cas. Effectivement, après, il va y avoir une enquête de satisfaction, à la fin. Il faut savoir que certaines personnes pourront revenir, s'ils le souhaitent, dans les logements neufs qui vont être construits, puisque nous sommes tenus à 50 % relogés dans du neuf ou du moins de cinq ans. Mais nous avons un exemple très récent, qui nous a été donné par rapport à Aubry, où les gens, finalement, quand ils s'installent, ils ne veulent plus changer. Nous n'avons pas de craintes pour l'occupation des maisons neuves, car nous avons des demandes. Mais en ce qui concerne le relogement, c'est la difficulté, une fois que l'on est installé quelque part, de revenir. Effectivement, il y a la part bailleur et nous, nous accompagnons, nous ne faisons pas à la place du bailleur. Il faut comprendre que pour les gens, s'il y a un souci, c'est ici qu'ils viennent. Nous avons connu le premier déménagement, c'était absolument épique, puis finalement c'est bien, car nous avons pu mettre en place plein de choses et puis il y a des gens, qui tout en étant partis par exemple à Douai, reviennent parce qu'il y a des petits soucis que nous allons prendre en compte. Partant en milieu d'année, les enfants continuent au collège à Sin, il y aura un accord avec le CCAS pour une aide de trois mois qui compensera les frais supplémentaires.

M. LE MAIRE : Le bailleur aura des devoirs, mais la ville accompagne. Nous avons voté la création du poste pour toute la totalité de la Rénovation Urbaine et du relogement, qui assure une permanence et une prise en compte des personnes à reloger.

Mme BRIDOUX : Cette personne est conseillère en économie sociale et familiale, ce qui fait qu'elle peut aller à domicile. Nous avons quelques personnes qui sont handicapées ou qui se déplacent difficilement à cause de la maladie, elle peut aller à domicile. C'est cela aussi qui est important.

Actuellement, nous sommes à 28 familles, il y a 64 familles sur La Montée, nous sommes à 28 familles pour lesquelles la solution est trouvée.

M. CHOTIN : La solution est trouvée, ils ne reviendront plus.

Mme BRIDOUX : Ils peuvent revenir. Ce que je remarque, c'est que des gens, en dehors de la Rénovation Urbaine, sont partis pour X raisons dans l'arrondissement et qu'ils demandent à revenir à Sin-le-Noble parce qu'ils y étaient bien. Il se peut que, soit, ils ne s'habituent pas très bien dans la ville où ils sont, soit qu'ils ont pris cette solution, car lorsque l'immeuble commence à se vider, il y a aussi de l'inquiétude. On partage complètement l'inquiétude des gens. Certains ont les mêmes voisins depuis 40 ans et vont se retrouver avec d'autres voisins. Cette enquête de satisfaction, qui est obligatoire, fait partie d'une annexe de la charte. Cela va nous permettre de voir les personnes finalement au bout d'un an..., là il faudra quand même attendre 2 ans le temps de la construction, si ça ne leur convient pas ; elles feront toujours partie des familles que nous avons suivies et elles pourront revenir ou nous leur trouverons une autre solution, mais je dirais de droit commun pour certains, par exemple.

M. CHOTIN : J'ai connu la rénovation des cités minières, j'aurais souhaité que soit pris aussi bien à cœur que vous prenez ce travail à cœur, Madame.

Mme BRIDOUX : Le problème de MAISONS & CITES, nous ne participons pas de la même manière, si vous voulez, au travail dans MAISONS & CITES, nous faisons simplement partie de la commission d'attribution. A aucun moment il n'y a eu une demande quelconque de MAISONS & CITES, qui gère son patrimoine comme elle l'entend. S'il y a deux déménagements, que la famille va revenir, les deux déménagements sont pris en compte. Les opérations « tiroir » peuvent être financées.

M. LE MAIRE : Il aurait été préférable, pour un bailleur social, de travailler de la même manière. C'est la garantie du relogement.

M. CHOTIN : Aujourd'hui, ils sont obligés de le faire, mais il ne reste plus grand-chose à faire.

M. LE MAIRE : D'autres remarques.

Je vous propose de passer en revue ces trois chartes et délibérer sur chacune d'elle. Il y en a une de signée : la charte de relogement. La 2ème charte concerne la charte d'insertion. C'est une obligation, nous sommes toujours dans la Rénovation Urbaine. C'est l'article 10, qui stipule que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a élaboré, en 2005, une charte nationale d'insertion applicable aux porteurs de projets et maîtres d'ouvrage contractants avec l'ANRU et qui précise ses exigences en matière d'insertion professionnelle des habitants des quartiers ciblés par le programme national de Rénovation Urbaine.

Vous n'avez pas la charte aujourd'hui, elle vous sera envoyée. Elle est en cours de signature. Vous en aurez l'intégralité dans les jours qui arrivent.

Toutes les entreprises qui vont travailler dans le cadre de la Rénovation Urbaine vont devoir employer du personnel ciblé, qui réside dans les quartiers des Epis et de La Montée et nous verrons ensuite la déclinaison quand ce n'est pas le quartier des Epis et de La Montée qui pourra en bénéficier. Le personnel ciblé, ce sont des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes sans qualification, bénéficiaires des minimas sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou demandeurs d'emploi âgés de 50 et plus. Voilà pour le public visé. En priorité, aux Zones Urbaines Sensibles de Sin-le-Noble, c'est-à-dire La Montée et les Epis. Ensuite, la déclinaison se fait dans les Zones Urbaines Sensibles du douaisis, sur le territoire de la CAD. Ensuite, sur la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, puis au Département, y compris jusque Dunkerque. Voilà le public qui est visé.

En nombre d'heures, cela représente pour les entreprises, l'équivalent, sur toute la durée du chantier, 30 équivalents temps plein. Je rappelle, l'entreprise à l'obligation de respecter le nombre d'heures qui lui est imposé en termes d'insertion professionnelle.

Evidemment, il y a les entreprises qui ont cette obligation, mais il y a aussi la ville qui a cette obligation, sous peine de pénal. Nous devons faire en sorte que ces entreprises respectent le nombre d'heures de travail envers ce public bien ciblé.

Cela fait l'objet d'une clause d'insertion dans tous les appels d'offres concernant la Rénovation Urbaine.

Voilà les quelques lignes de cette charte d'insertion que vous allez avoir dans quelques jours. Aujourd'hui, c'est plus un document de travail, et qui nécessite la validation, la signature de tous les partenaires, qui vont de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine au PLIE, à l'ANRU, le Préfet délégué pour l'égalité des chances, la CAD, la Mairie de Sin-le-Noble et les bailleurs sociaux, ainsi que la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du douaisis.

Voilà pour la charte d'insertion. Y a-t-il des remarques ?

Sur la 3ème charte qui est en cours d'élaboration. Elle concerne la Gestion Urbaine de Proximité. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer, puisqu'elle est déjà en place à travers les ateliers urbains. La démarche de Gestion Urbaine de Proximité porte sur les domaines suivants : la gestion des espaces extérieurs publics, tout ce qui est voirie, places, etc., l'éclairage, la propreté, la gestion du stationnement (qu'il soit public ou privé) et la gestion des parties communes des différents bailleurs sociaux. Et même un point également, pourquoi pas, sur la gestion des déchets.

C'est une obligation vis-à-vis de la Rénovation Urbaine, pour nous. Les ateliers sont en marche depuis mai, juin, ils ont démarré avant la signature de la convention en juillet 2010 et cela fait l'objet d'un suivi assez strict.

Y a-t-il des remarques sur cette convention ?

Parfait. Je vous propose de délibérer sur ces trois conventions ou chartes.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011 – Actions 2011 de la ville – demandes de subventions

M. LE MAIRE : Vous avez devant vous la liste en deux parties. D'abord un projet de délibération sur les demandes de subventions cohésion sociale relatives à la ville. La seconde délibération portera sur les actions portées par le secteur associatif.

Vous avez le bus pédestre qui va s'appliquer sur le Quartier des Epis et de La Montée. C'est une nouvelle action, pour un coût total de 5400 €. Vous retrouvez la part 50 % ville et 50 % Etat.

L'éveil musical par l'école de musique, qui est une action qui est reconduite : 9400 €.

« Proche de Vous » par les centres sociaux.

La pause méridienne, c'est pour le scolaire à hauteur de 80 000 €.

Vous avez, en annexe, les fiches jointes qui correspondent à chacune de ces actions.

Une information concernant ces contrats. Sachez que c'est une décision entre chaque collectivité, la CAD, les villes et l'Etat, pour une enveloppe de 473 782 € pour le territoire de la CAD. 226 966 €, c'est-à-dire 48 % pour la CAD et 248 816 €, soit 52 % pour les villes du territoire de la CAD. Pour Sin-le-Noble, cela représente 80 € par ville, ce qui fait un total de 160 000 €. Si vous calculez, vous verrez, entre les actions villes et les actions associatives, cela doit représenter environ 80 000 € pour la ville et 80 000 € pour l'Etat.

Y a-t-il des questions sur ces 4 projets CUCS ?

M. MARIE : Je vois apparaître des fonds européens dans chacun des descriptifs. La case est vide ! Mais les charges de personnels, pour les fonds européens, se trouvent juste en face, pour 75 500 €, pour les pauses méridiennes. Cela m'étonnait beaucoup, il doit y avoir une erreur.

En dessous c'est détaillé...

Mme BRIDOUX : Il n'y a rien en recettes, tu n'as que des dépenses.

M. MARIE : Ca m'étonne beaucoup.

M. LE MAIRE : C'est une fiche type qui sert à chaque fois de la même façon. Il n'y a que deux recettes, l'Etat à travers la ligne CUCS et la commune. Il pourrait y avoir des fonds propres.

XII.3 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale actions 2011 du secteur associatif – subventions exceptionnelles

M. LE MAIRE : Vous avez l'Atelier du Cirque Educatif pour un coût total de 15 000 €, la ville met 5000 et l'Etat 5000, l'Association met en fonds propres 5000 €. Nous avons le Cirque Educatif de Sin-le-Noble qui fait des représentations de février à mars, tous les ans.

L'Ecole de Pêche, 3800 €, 1900 pour l'Etat et la ville, et portée par « les Amis du Vivier. » « Projection », c'est une action à 9000 €, 4500 Etat et ville, et portée par « Le Théâtre de la Mandragore. »

Les activités périscolaires pour 10 000 €, 5000 par la ville et l'état, et portées par « La MJC Maison des Arts. »

Ceci dit, sachez que l'Etat réduit, d'année en année, la participation et que nous devons nous adapter à cette baisse, et cela a été le cas cette année d'ailleurs. Sachant que la réforme des CUCS interviendra en 2014.

Des questions sur ces deux projets de délibération.

Mme DABONNEVILLE : Simplement une remarque sur le projet « Projection. » Il est inscrit que l'évènement aura lieu sous forme de séances magiques de cinéma mêlées de spectacles vivants, lors du Printemps Culturel 2011. En fait, il s'agit du week-end qui suit le Printemps Culturel, le 27, 28 mai. Dernier week-end de mai.

Mme DEMARECAUX : Quant aux activités périscolaires, elles n'ont plus lieu au collège Anatole France, c'est remplacé par l'école Cézanne.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.4 – Opération Quartiers d'Été – subventions exceptionnelles

Mme BRIDOUX : Il y a encore une incertitude quant à la participation de la Région, puisque les crédits d'Etat ont diminué. La Région va donner, je suppose, assez rapidement le montant de sa participation. Pour nous, pour que les initiatives puissent se faire, nous vous proposons de faire comme l'année dernière, c'est-à-dire donner notre part : 1000 €, mais sachez qu'il n'est pas certain que la Région donne, elle aussi, 1000 €. Ca va se savoir assez rapidement. Nous avons cinq initiatives, dont toutes ne pouvaient plus avoir le label « Quartier d'Été », puisque « Marais Accueil » n'est pas dans un quartier de politique de la ville, et « Gare au Fou du Puits »... Il n'y avait plus que deux associations, « les Hauts de Sin » et le « Comité des fêtes des Epis » qui avaient le label. Par contre, les fêtes ont eu lieu dans chacune des associations et dans chacun des quartiers avec la part ville. Nous vous proposons de reconduire cette part ville, quelque soit la position de la Région, car nous savons bien que les choses se préparent maintenant et ce n'est pas un mois avant que l'on peut organiser une fête importante

dans un quartier. Nous y tenons puisque cela participe à l'animation des quartiers et c'est vraiment bien représenté.

Mme LEGRAND : L'Etat se désengage puisque nous avons passé les CUCS juste avant. Il faut savoir qu'au niveau des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, l'Etat se désengage à hauteur de 10 % cette année sur l'enveloppe globale. Pour ce qui est des « Quartiers d'Été », l'enveloppe était de 798 000 € les années précédentes et que l'Etat versait une participation de 440 000 €. C'est un dispositif qui n'existe que dans notre belle région et, en fait, l'Etat a décidé de diminuer de 50 % son aide financière cette année. C'est-à-dire que de 798 000 €, il participait à hauteur de 440 000 €, ils en enlèvent 220 000, donc il va nous rester à nous partager, entre toutes les actions « Quartiers d'Été » : 578 000 €. L'annonce qui a été faite par l'Etat, c'est qu'en 2011 nous sommes à - 220 000 € et qu'en 2012, nous serons encore à - 220 000 €, ce qui fait qu'il ne restera plus que l'enveloppe régionale. Je tenais à le préciser, car c'est quand même très important quand on sait que les « Quartiers d'Été » sont des activités qui sont menées dans les communes par des associations locales, pour animer les quartiers, la ville, pour des gens qui ne partent pas en vacances.

M. KRZYKALA : Je voulais signaler aussi, par des bénévoles qui sont là tout le temps pour animer cela et c'est vrai que c'est malheureux que l'Etat se désengage par rapport à cela. C'est mesquin de faire cela, car en fait, ça sert à tout le monde. On dit « quartiers d'Été », c'est vrai que ça se faisait plutôt l'été, mais sur Sin, c'est tout l'été... Certaines communes ne font qu'un « Quartier d'Été », par rapport aux dates, ce n'est pas réservé qu'aux quartiers ; nous voyons bien que les enfants qui ne sont même pas du quartier peuvent aller dans les animations des autres quartiers. Quand nous connaissons le nombre d'enfants qui ne peuvent pas partir en vacances, c'est malheureux que l'Etat se désengage sur cela.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume. Ca ne fait qu'accentuer le lien social dans les différents quartiers. C'est l'incohérence du gouvernement à supprimer ce genre d'aide, qui rend service à la population et à la collectivité.

On se trompe de cible entre ce genre d'action et le bouclier fiscal des plus riches.

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.5 – Exonération pour une redevance d'occupation du domaine public

M. LE MAIRE : La ville avait autorisé Monsieur Michel Vaillant à occuper le domaine public pour le stationnement d'une friagerie rue Mahieu à compter du 1er septembre 2010, pour une durée d'une année, moyennant une redevance annuelle de 400 €. Monsieur Vaillant, ayant connu de grosses difficultés, a cessé son activité à fin novembre 2010. Il vous est proposé de recouvrer la redevance au prorata du temps de présence de Monsieur Vaillant, soit 100 € et d'annuler le solde à régler, de 300 €.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.6 – Revalorisation des tarifs municipaux à partir du 1er mai 2011 pour les tarifs non scolaires et du 1er septembre 2011 pour les tarifs scolaires

M. LE MAIRE : Il y a différents tarifs municipaux que vous découvrez à travers ce projet de délibération. Tous les tarifs ont été augmentés du taux de l'inflation, et arrondis.

M. CORDONNIER : Je voudrais faire une remarque au sujet du stationnement des forains aux Epis. Nous avons fait un tarif pour les forains qui participent à la Fête de Sin, c'est normal, par contre, on s'aperçoit qu'il y a des forains de Douai qui viennent occuper la place, comme c'est ouvert, ils s'incrument et occupent nos installations en attendant les Fêtes de Gayant, et pendant les Fêtes de Gayant. Il serait intéressant de faire un tarif pour les extérieurs.

M. LE MAIRE : Ils viennent pour la Ducasse de Sin, s'installent à la place du cirque, et ceux qui basculent sur Douai..., on les considère comme quoi ?

M. CORDONNIER : Ceux qui attendent Douai, qui viennent de l'extérieur, qui n'ont pas participé à Sin et ils attendent sur notre parking !

M. LE MAIRE : Le tarif extérieur n'existe pas, nous sommes d'accord. Ta proposition est d'appliquer un tarif pour les forains qui ne participent pas à la Ducasse de Sin-le-Noble. Il serait entre 52 et 100 €. Quel est le pourcentage par rapport à d'autres tarifs extérieurs ? Si nous passons du simple au double, nous passons à 104. Y a-t-il d'autres propositions ?

Mme JUPIN : Je me dis qu'il va certainement y avoir une révolte à la ducasse, mais c'est logique. Je me souviens, Madame Pezin était déjà intervenue en leur disant de partir et ne plus venir sur cette place s'ils ne participaient pas à la Ducasse de Sin. Ils reviennent inexorablement.

M. LE MAIRE : Je pense que ce n'est pas abusif. C'est une certaine justice. Nous rajoutons une ligne supplémentaire que nous actons aujourd'hui, à 104 € pour les extérieurs qui n'assurent pas la Ducasse de Sin. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. KRZYKALA : Ils pourront rester chez nous, mais en s'acquittant de ce prix-là, nous ne pourrons pas les dégager, nous sommes bien d'accord ? Je ne sais pas combien cela revient en charges pour la commune, l'eau, l'électricité, les ordures ménagères, mais nous instaurons un prix pour les extérieurs, donc ils pourront rester à partir de la Ducasse de Sin jusqu'à la fin de la Ducasse de Douai ?

M. CORDONNIER : C'est ce qu'ils font actuellement et ils ne payent pas la différence.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord ?
Je vous propose de voter.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.7 – Création d'une chambre funéraire

M. LE MAIRE : Monsieur Rekkouche, qui est président de la SAS « Pompes Funèbres Européennes » a déposé, auprès de la Préfecture du Nord, une demande d'autorisation

de création d'une chambre funéraire au 169 avenue Roger Salengro, composée de 5 salons funéraires.

Conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités, cette demande a été soumise à une enquête de commodo et incommodo en Mairie, préalable à une autorisation administrative des établissements, qui recherche quels avantages et quels inconvénients peuvent entraîner pour le public telle ou telle création d'établissement.

A l'issue de cette enquête, car je rappelle que c'est une enquête qui a été menée entre le 28 janvier et le 17 février 2011, aucune observation n'a été formulée. Monsieur Dewez, commissaire enquêteur, a donc émis un avis favorable. Il vous est proposé, étant donné que cet établissement ne crée aucune atteinte, ni à l'ordre public, ni aucun danger pour la salubrité publique, de donner un avis favorable pour la création de cette chambre funéraire.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Vous avez une délibération qui a été mise sur table relative aux sinistrés du séisme au Japon. Nous vous proposons d'accorder, par l'intermédiaire du Secours Populaire, une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Sur les décisions directes, y a-t-il des questions, des remarques ?

M. WANNEPAIN : Ca part à 58 jusqu'à 65. Sur les avenants de la Maison de Quartier, nous payons honorablement un cabinet d'études pour analyser ces travaux et je m'aperçois que derrière il y a beaucoup de rajouts. Un peu de moins, mais surtout des rajouts. C'est décevant de voir que nous payons un cabinet d'études aussi cher pour voir cela.

M. LE MAIRE : Il y a des choses qui s'expliquent, qui sont de notre fait. Il n'y en a pas beaucoup, mais par exemple le lecteur de badge et les barillets.

M. WANNEPAIN : C'est un bâtiment neuf et lorsque vous construisez une maison ou n'importe quoi de neuf, on ne prévoit pas tout cela.

M. CORDONNIER : Il est certain que le bureau d'études aurait dû y penser, mais nous, nous n'y avons pas pensé non plus. Heureusement, nous l'avons pensé quand la dalle a été faite, donc ça n'a pas eu un coût trop élevé, sinon nous n'aurions pas eu d'accès dans les combles et cela aurait été gênant en cas de problèmes de fuites ou autres.

M. WANNEPAIN : C'est dommage d'avoir un cabinet d'études qui étudie.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

Maurice m'avait posé une question par rapport à la salle Nelson Mandela et sur l'éclairage automatique. Tu as la réponse, il y a une moitié qui est automatique, sur présence, pour des raisons de sécurité.

Je vous propose de passer à deux questions orales.

Question orale du Groupe Union pour Sin-le-Noble, déposée le 24 mars 2011 à 21h35.

Quel est le devenir de l'école Matisse ?

La Voix du Nord a relaté l'hypothèse de travail que l'école Matisse pourrait accueillir les huit classes maternelles qui existent aujourd'hui, quatre à Matisse et quatre à Corot. C'est une hypothèse de travail qui sera retenue ou pas, il y a d'autres pistes puisque nous nous sommes aperçus que la construction du groupe scolaire coûtait beaucoup plus cher que l'enveloppe de la maquette financière de la Rénovation Urbaine. Pratiquement le double. Le travail n'est pas terminé, il y a une hypothèse de travail si nous ne pouvons pas tenir un groupe scolaire dans l'enveloppe. Il faudra donner des priorités à la construction de ces équipements. Si nous ne pouvons réaliser qu'une école élémentaire, c'est-à-dire côté EcoQuartier du Raquet, il faudra utiliser l'école Matisse pour accueillir ces huit classes maternelles. Une autre hypothèse de travail, dans le cas où nous ne pouvons construire que l'école élémentaire, consiste à utiliser l'école Matisse comme centre social et de construire l'école maternelle avec l'enveloppe prévue pour le nouveau centre social, dans le groupe scolaire.

Rien n'est figé aujourd'hui, il faut travailler sur ces deux hypothèses et travailler conjointement avec l'Etat et la Région, puisqu'il y a un problème de fongibilité. Dans la maquette financière, l'Etat nous demande de respecter la ligne budgétaire de l'ANRU. Si dans la ligne apparaît le centre social avec tel financement, il faut un avenant de la part de l'Etat, qui puisse accepter de reverser les subventions de l'Etat et de la Région, d'ailleurs qui met beaucoup, sur l'école maternelle, le groupe scolaire. Il y a toute cette problématique, mais ce sont les pistes de travail qui sont avancées avec l'Etat, notamment. Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que rien n'est déterminé. Il ya plusieurs pistes. La cible, ce que nous souhaitons, nous, c'est qu'il y ait un groupe scolaire sur l'EcoQuartier du Raquet, complet. Peut-être pas aussi ambitieux que nous le souhaitons, mais c'est bien la cible. Effectivement, cette hypothèse sera travaillée. Forcément cela pose beaucoup de contraintes.

Voilà pour la première question.

La deuxième : le périphérique des Epis et certaines voiries du centre-ville sont abimés. Y a-t-il des travaux qui sont prévus ?

M. CORDONNIER : J'ai fait le point sur le périphérique, nous parlons bien du périphérique intérieur ?

Mme JUPIN : Ce qui contourne tout les Epis, quand vous partez du lycée vers l'extérieur.

M. CORDONNIER : J'ai fait le point sur le périphérique intérieur. Là, il est terminé. Nous avons fait toute l'opération le 25 mars. Je demanderai à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du SMTD, parce que Monsieur Michon avait proposé de passer un dossier en commission de façon à pouvoir refaire leur partie. Comme les bus prennent un sens de circulation et que c'est là qu'il y a beaucoup de problèmes, Monsieur Michon s'était proposé de faire passer le dossier en commission. Nous avons fait notre partie sur l'intérieur.

Au niveau des rues de Sin-le-Noble, je pense que vous avez pu voir que dans certaines rues, pas mal de trous ont été rebouchés, notamment au niveau de Voltaire, Marceau, Gambetta, Vaillant, ce sont les points qui étaient après Charlet et Constant Bertiaux. C'est compliqué, car vous avez pu le voir dans les villes alentour, c'est encore parfois bien pire que chez nous. Je suis allé au Conseil Général cet après-midi, et sur Lille, ils ne s'embêtent pas, ils mettent « attention route déformée ! » Nous faisons avec nos moyens, mais nous réparons. Là, nous avons presque tout fait, car nous n'avons que deux ouvriers qui rebouchent les trous. Ca avance, nous ne pouvons pas tout faire en

même temps. Avec l'hiver que nous avons eu, c'est la dégradation du sel, du gel et de la neige.

Mme JUPIN : Je m'étais aperçue, sur la rue Vaillant, entre les stationnements et les trous, pour ne pas prendre les trous, on se prend la voiture, c'est un peu gênant. J'ai pensé à Monsieur Campisano, ce n'est pas forcément lui le mieux loti dans l'histoire, mais c'est vrai que cette rue était vraiment abimée.

M. CORDONNIER : La rue Vaillant, il y a aussi les trous avec les bouches à clé de VEOLIA. Nous leur avons demandé d'intervenir pour remettre à niveau ces bouches à clé, car elles sont assez saillantes et c'est dangereux pour les voitures.

M. LE MAIRE : Le rebouchage continue.

M. WANNEPAIN : Il faut demander le respect des trottoirs, pour les camions. Il y a des camions qui stationnent sur la rue Paul Foucault. Il y en a un qui est un énorme et qui va tout démolir.

M. LE MAIRE : C'est l'affaire de la Police Nationale ; avec l'information, il suffit que j'envoie un courrier si c'est toujours le même camion.

M. WANNEPAIN : C'est un gros problème aussi, c'est le stationnement des véhicules sur le trottoir. Le trottoir n'appartient plus aux piétons, il appartient aux voitures.

M. LE MAIRE : Même le riverain est gêné pour sortir, parce que c'est sa voiture ! Sur le périphérique extérieur des Epis, qui se trouve entre les Epis et l'EcoQuartier du Raquet, je ne crois pas que nous allons attendre les travaux de l'EcoQuartier. Par exemple, quand vous êtes en haut de la rue Paul Foucault et que vous tournez à droite pour prendre le périphérique extérieur des Epis, cette partie jusqu'au niveau des jardins familiaux, à terme, sera piétonne, en mode doux et c'est la CAD qui prend en charge. En attendant, devant le futur groupe scolaire, là ce sera une rue piétonne également, ça circulera très peu sur le périphérique extérieur. En attendant, je vous rejoins, pour le prendre assez souvent, il faut boucher les trous. Nous n'attendons pas la fin ou le début des travaux pour assurer le rebouchage.

Daniel, il faut booster tout cela, mais ça devient impraticable. Qu'il y ait des bosses, allez, il suffit de ralentir, mais un trou de 8 cm ou 10, ça fait mal à la voiture.

M. CHOTIN : Vous avez fait des travaux importants rue du Bivouac, dernièrement, mais cette rue, son avenir c'est quoi ? D'être refaite entièrement. Est-ce que c'est une rue qui existe vraiment sur les plans ?

M. CORDONNIER : Oui, la rue existe. Nous avons tardé à refaire cette partie, car il y a toujours des travaux, des rénovations de maisons et autres, donc toujours des camions qui traversent cette route. Nous avons eu trop de réclamations donc, de ce fait, nous avons fait une partie qui fait à peu près 400 m en une couche, mais ce n'est pas une couche qui durera des années. C'est bien pour l'instant, mais il faudra y passer. Il y en a pour 1 M€ si nous voulons refaire toute la rue. Il y a des réseaux à remettre en état, à enterrer.

M. LE MAIRE : Mais ça peut être une solution d'attente. En fait, ce qui a été réalisé sur cette partie de la rue du Bivouac, c'est de la qualité, ça a été fait sérieusement et à moindre coût, car cela revient à 40 € le mètre linéaire. Il y a eu des discussions en dehors du GIRZOM.

Voilà pour les questions orales.

Je vous propose de passer à la motion.

M. CAMPISANO : Vous avez entendu parler des faits qui me concernent et qui concernent surtout 223 licenciés. Je vous rappelle un peu les faits. Tout débute au mois de novembre 2006, où on nous dit d'accepter ou non un changement de rémunération de notre contrat de travail de la Société GENERALI Assurances. J'ai dit non, car ça ne m'intéressait pas de perdre 40 % de mon salaire. D'autres également, et nous nous trouvons 316 comme cela. On ne nous a pas dit que si nous disions « non », nous étions licenciés. Evidemment, nous avons refusé, donc nous nous retrouvons licenciés parce que nous avons refusé. C'était le début.

Après, le 7 janvier, nous recevons notre courrier, GENERALI Assurances a licencié 223 salariés commerciaux pour raison économique, affichant pour l'année 2006 : + 2,9 milliards de bénéfice. 2,9 milliards de bénéfice et la raison nous a été donnée comme économique.

Ici, le samedi 19 mars 2011, le Tribunal de Paris nous a convoqués en appel pour le 25 octobre 2012. Cela fait déjà 4 ans que l'on nous traîne, etc.

C'est parce que nous avons été licenciés que nous nous sommes aperçus que GENERALI ne payait pas des cotisations sur l'ensemble du salaire, mais uniquement sur 70 % du salaire. Si nous n'avions pas été licenciés, nous ne l'aurions jamais vu. Toutes les personnes qui sont en retraite actuellement ne savent pas qu'ils ont eu 70 % de leur salaire cotisé. Pour moi, c'est pendant 14 ans, vous imaginez un petit peu...

Ce qui veut dire que nous aurons 30 % en moins sur la CRAM, 30 % en moins sur la retraite complémentaire ARCO et j'ai eu 30 % d'indemnités ASSEDIC, 25 600 € d'ASSEDIC en moins, c'est énorme. Ce que l'on nous a volé, c'est pratiquement 100 000 € pour ce qui me concerne, vous imaginez les 1700 salariés !

Aujourd'hui, 14 sont partis en grève de la faim. Moi, par solidarité, ma situation de travail est différente, car je me suis installé à mon compte, je travaille maintenant avec AXA Assurances, donc, sincèrement, je fais cela par solidarité. Je pouvais attendre tranquillement, mais d'autres ne sont pas au même niveau que moi.

La force de GENERALI c'était l'éparpillement, dans toute la France, de tous ses salariés. Les 1700 salariés sont dans toute la France. Ici, ceux qui font la grève de la faim, il y en a un premier qui est Eric Pilot d'Ille-et-Vilaine, qui est à son 48ème jour de grève aujourd'hui. Il est allongé, il ne peut plus bouger.

Vincent Prudom est de l'Indre-et-Loire, c'est son 36ème jour.

Francis Barlet de l'Isère, au 30ème jour.

Patrick Gerlati, en Haute-Savoie au 28ème jour.

Jacques Fischer en Moselle, 27ème jour.

Carole Lekegniec, qui est une petite dame de 48 kg, est à son 28ème jour.

Rosa Louis, une autre dame, 21ème jour.

Stéphane Monsort dans le Finistère, 21ème jour.

Jean Pierre Daperio, Côte-d'Or, 19ème jour.

Alain Laurent, Côte-d'Or, 19ème jour.

Moi-même, 17ème jour aujourd'hui, qui se termine.

Jean-François Gobas, Pyrénées-Atlantiques, 16ème jour.

Justinio Antonio, Val-de-Marne, 14ème jour.

Salvatore Lopez, Haute-Savoie, 10ème jour.

5 autres sont déjà candidats pour suivre ce mouvement que nous souhaitons arrêter au plus vite, car Eric Pilot, le premier, a perdu 31 kg.

Je proposais, à l'ensemble du Conseil Municipal, une motion de soutien en faveur des 223 licenciés par le Groupe GENERALI Assurances et en faveur des 14 grévistes de la faim qui combattent pour eux.

Vous avez la motion qui est sur la table.

Consécutivement à la réorganisation de sa politique commerciale, dont l'objectif avoué était d'augmenter la profitabilité de l'entreprise, la Société GENERALI Proximité Assurances, qui a changé de nom le lendemain de notre licenciement et qui ne s'appelait plus GPA, mais GENERALI Assurances licenciait plus de 200 des conseillers commerciaux qu'elle employait, le 5 janvier 2007. Une grande partie d'entre eux a aussitôt contesté ce licenciement devant les Conseils des Prud'hommes, dont les décisions sont

systématiquement renvoyées en appel par la Direction de GENERALI lorsqu'elles sont favorables aux salariés.

Face à cette bataille juridique, dont le terme ne pourra intervenir au plus tôt que 7 à 8 ans après leur licenciement et sûrs de leur bon droit, les salariés ont, comme la loi le permet, demandé qu'une médiation soit engagée, ce que refuse obstinément la Direction de GENERALI actuellement.

Excédés par cette situation de blocage et préférant exercer la violence contre eux-mêmes plutôt que contre l'Entreprise, 15 ex-salariés ont décidé, on dira 14 aujourd'hui, car le 15ème est tombé malade, ont décidé d'engager une grève de la faim, en cascade, au péril de leur santé et de leur vie (l'un d'entre eux en est aujourd'hui à son 48ème jour de grève).

Il m'a appelé aujourd'hui, il est vraiment désespéré, mais il refuse l'hospitalisation et il attend que le Préfet accepte que l'on puisse faire la médiation.

Le Conseil Municipal de Sin-le-Noble, qui, réuni ce jour, je l'ai indiqué pour que vous le disiez, estime que la médiation demandée par les salariés licenciés de la Société GENERALI Proximité Assurances est parfaitement légitime et demande :

A la Direction de l'Entreprise d'y accéder sous l'égide d'un collège de médiateurs nommés par les pouvoirs publics, à Monsieur Vincent Bolloré, Vice-président de GENERALI SPA Monde, d'user de son pouvoir afin que la filiale française du Groupe qu'il dirige se conforme à cette demande de médiation, à Monsieur Xavier Bertrand, ministre du Travail, d'organiser cette médiation.

Persuadé que la raison l'emportera, le Conseil Municipal de Sin-le-Noble suivra avec la plus grande attention les suites données à la présente motion.

Les ministres, Monsieur Fillon, Monsieur Xavier Bertrand et Monsieur Vincent Bolloré, ont reçu déjà les courriers à plusieurs reprises et ce document-là, c'est notre avocat qui nous l'a transmis tout à l'heure pour que nous puissions le rédiger sans faire de fautes d'appréciation.

Voilà la situation.

M. LE MAIRE : Merci Vincent. Je propose, à travers cette mention, de considérer que la demande de médiation est justifiée pour ces 223 salariés licenciés.

Je vous propose de la soumettre au vote.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Vincent, nous te soutenons.

Sachez qu'il y a une réception prévue à la salle Dussart pour l'ensemble du Conseil Municipal. Le public, également, est invité à partager le verre de l'amitié pour nos trois ans de mandat, c'est-à-dire un mi-mandat.

Merci et bonne soirée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h40.
